N. 17 — Session 2000-2001

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 12 janvier 2001

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 515

QUESTIONS D'ACTUALITE

— De M. Benoît Cerexhe à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la décision d'installer le musée consacré à l'œuvre d'Hergé en dehors de la Région bruxelloise » 515

— De Mme Brigitte Grouwels à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le bilinguisme de la police fédérale à Bruxelles » 516

— De M. Yaron Pesztat à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport Rémunéré de Personnes, concernant « la demande de permis d'urbanisme pour le projet D4-D5 à réaliser sur la dalle de la gare du Quartier Léopold » 517

— De M. Joël Riguelle à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de

Zitting 2000-2001

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 12 januari 2001

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 515

DRINGENDE VRAGEN

— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de beslissing om het Hergé-museum buiten het Hoofdstedelijk Gewest op te richten » 515

— Van mevrouw Brigitte Grouwels aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de tweetaligheid van de federale politie in Brussel » 516

— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de aanvraag om een stedenbouwkundige vergunning voor het project D4-D5 aan het station van de Leopoldwijk » 517

— Van de heer Joël Riguelle aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappe-

Pages

la Recherche Scientifique et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la manifestation organisée par certains membres du personnel du SIAMU » 518

Question d'actualité jointe de Mme Isabelle Gelas concernant « la revendication des syndicats du SIAMU pour le congé préalable à la retraite » 519

— De M. Mohamed Azzouzi à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le refus de permis d'environnement pour la construction d'un incinérateur de déchets à Drogenbos » 520

— De M. Dominiek Lootens-Stael à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la Recherche Scientifique et Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « la brochure du TIBC pour l'étranger » 521

Question d'actualité jointe de M. Sven Gatz, concernant « la brochure « Trois jours à Bruxelles – découvertes et événements » du TIBC » 521

— De Mme Fatiha Saïdi à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la Recherche Scientifique et Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « les contacts éventuels avec le Gouvernement fédéral pour l'accueil des réfugiés » 523

— De M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la Recherche Scientifique, concernant « la crispation communautaire survenue lors du dernier Conseil des ministres » 524

Question d'actualité jointe de Mme Evelyne Huyte-broeck, concernant « la réunion de la COSTA bruxelloise » 525

Blz.

lijk Onderzoek, en Robert Delathouwer, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijke Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de actie georganiseerd door bepaalde personeelsleden van de DBDMH » 518

Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Isabelle Gelas betreffende « de eisen van de vakbonden van de DBDMH in verband met het verlof voorafgaande aan het pensioen » 519

— Van de heer Mohamed Azzouzi aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel betreffende « de weigering van een milieuvergunning voor de bouw van een afvalverbrandingsoven in Drogenbos » 520

— Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en Guy Vanhengel, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekking, betreffende « de brochure van het BITC voor het buitenland » 521

Toegevoegde dringende vraag van de heer Sven Gatz, betreffende « de uitgave « Drie dagen in Brussel – ontdekkingen en evenementen » van het BITC » 521

— Van mevrouw Fatiha Saïdi aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek en Alain Hutchinson, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting, betreffende « de eventuele contacten met de federale Regering om de vluchtelingen op te vangen » 523

— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de communautaire spanningen tijdens de jongste Ministerraad » 524

Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Evelyne Huytebroeck, betreffende « de vergadering van de Brusselse COSTA » 525

Pages

QUESTIONS ORALES

— De M. Joël Riguelle à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la Recherche Scientifique, concernant « les difficultés financières que les communes devront affronter à la suite des décisions du Gouvernement fédéral » 526

— De M. Denis Grimberghs à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux Publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente, concernant « le mouvement de grève à la STIB ». 527

— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction Publique et des Relations Extérieures, concernant « le financement de la destruction des farines de viande dans le cadre de la lutte contre la maladie de la « vache folle » » 529

— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « le conseil d'administration du Fonds du Logement » 531

SCRUTINS SECRETS

— Scrutins secrets en vue de la présentation d'une liste double de candidats à une place vacante de membre du collège d'environnement (article 79 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative au permis d'environnement) 531

VOTES NOMINATIFS

— Vote réservé et vote nominatif sur les amendements, articles réservés et sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant organisation et fonctionnement de l'Office régional bruxellois de l'Emploi (nos A-130/1 et 2 – 2000/2001) 533

— Vote nominatif sur les conclusions de la commission concernant la proposition de modification du règlement (de M. Benoît Cerexhe et Mme Evelyne Huytebroeck) visant à valoriser le travail d'initiative parlementaire (nos A-77/1 et 2 – 99/2000) 535

— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement (de M. Benoît Cerexhe et Mme Evelyne Huytebroeck) visant à permettre aux membres de la commission compétente pour les

Blz.

MONDELINGE VRAGEN

— Van de heer Joël Riguelle tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de financiële moeilijkheden waarmee de gemeenten geconfronteerd zullen worden ten gevolge van de beslissingen van de federale Regering » 526

— Van de heer Denis Grimberghs tot de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de staking bij de MIVB » 527

— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de financiering van de vernietiging van vleesmeel in het kader van de strijd tegen de gekke koeienziekte » 529

— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting, betreffende « de raad van bestuur van het Woningfonds » 531

GEHEIME STEMMINGEN

— Geheime stemmingen met het oog op de voordracht van een dubbeltal voor één vakant ambt van lid van het milieucollege (artikel 79 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunning) 531

NAAMSTEMMINGEN

— Aangehouden stemming en naamstemming over de amendementen, de aangehouden artikelen en over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende organisatie en werking van de Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling (nrs. A-130/1 en 2 – 2000/2001) 533

— Naamstemming over de besluiten van de commissie betreffende het voorstel tot wijziging van het reglement (van de heer Benoît Cerexhe en mevrouw Evelyne Huytebroeck) om het parlementair initiatief te herwaarderen (nrs. A-77/1 en 2 – 1999/2000) 535

— Naamstemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement (van de heer Benoît Cerexhe en mevrouw Evelyne Huytebroeck) om de leden van de voor de financiën bevoegde commissie

Pages

Finances d'effectuer un examen approfondi des Budgets des recettes et des dépenses (nos A-80/1 et 2 – 1999/2000) 536

— Vote nominatif sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la Recherche Scientifique, concernant «les déclarations du Ministre-Président de la Région flamande relatives au statut de la Région bruxelloise », l'interpellation jointe de M. Benoît Cerexhe concernant « les déclarations du Ministre-Président et celles de certains membres du Gouvernement bruxellois faites en réaction aux propos anti-bruxellois du Ministre-Président du Gouvernement flamand », l'interpellation jointe de M. Sven Gatz concernant « la thèse du Ministre-Président flamand selon laquelle Bruxelles doit recevoir un statut similaire à celui de Washington DC », l'interpellation jointe de Mme Anne-Sylvie Mouzon concernant « les propos tenus par M. Patrick Dewael concernant le statut de Bruxelles et son rôle institutionnel dans le système fédéral belge », et l'interpellation jointe de M. Jean-Luc Vanraes concernant « la discussion sur le statut particulier de Bruxelles » 537

Blz.

in staat te stellen de begroting van de ontvangsten en de uitgaven grondig te onderzoeken (nrs. A-80/1 en 2 – 1999/2000) 536

— Naamstemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de verklaringen van de Minister-President van het Vlaams Gewest over het statuut van Brussel », de toegevoegde interpellatie van de heer Benoît Cerexhe betreffende « de verklaringen van de Minister-President en deze van sommige leden van de Brusselse Regering als reactie op de anti-Brusselse uitlatingen van de Minister-President van de Vlaamse Regering », de toegevoegde interpellatie van de heer Sven Gatz betreffende « de stelling van de Vlaamse Minister-President dat Brussel een statuut zoals Washington DC moet krijgen », de toegevoegde interpellatie van mevrouw Anne-Sylvie Mouzon betreffende « de uitlatingen van de heer Patrick Dewael betreffende het statuut van Brussel en zijn institutionele rol in het Belgisch federaal systeem » en de toegevoegde interpellatie van de heer Jean-Luc Vanraes betreffende « de discussie met betrekking tot het bijzonder statuut van Brussel » 537

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 14 h 40.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 12 janvier 2001

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 12 januari 2001 geopend

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : Mme Meunier, MM. Daems, Béghin, Hance et Vervoort.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : Mevrouw Meunier, de heren Daems, Béghin, Hance en Vervoort.

QUESTIONS D'ACTUALITE
DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'acualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BENOIT CEREXHE A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA DÉCISION D'INSTALLER LE MUSEE CONSACRE A L'ŒUVRE D'HERGE EN DEHORS DE LA REGION BRUXELLOISE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE BESLISSING OM HET HERGE-MUSEUM BUITEN HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST OP TE RICHTEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser sa question.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, l'évolution de ce dossier me laisse quelque peu perplexe.

J'ai lu attentivement ce que vous déclariez, Monsieur le Ministre, le 16 décembre dernier au journal *Le Soir* à propos de l'installation du Musée Tintin à Bruxelles. Je me permets de reprendre quelques-uns de vos propos.

Vous disiez : « Tintin habitait Bruxelles, rue du Labrador; il est parti au pays des Soviets de la Gare du Nord, il doit rester chez lui à Bruxelles. Il est impensable que ce Musée ne se fasse pas chez nous. La Capitale manque justement de grandes attractions touristiques, j'ai donc décidé d'accorder tout mon soutien à ce projet. ».

Un peu plus loin, vous disiez : « J'ai entrepris de dresser un inventaire des possibilités pour faire des propositions concrètes. Un terrain public pourrait être mis à la disposition de la Fondation sous forme d'emphytéose. Les possibilités ne manquent pas. Il s'agit de travailler avec la Fondation pour trouver un lieu en adéquation avec leurs idées. Ce sont des investisseurs privés, ils ont des moyens financiers importants, ils souhaitent bénéficier du soutien des pouvoirs publics. Je veux et je peux les aider. ».

Un peu plus loin, vous ajoutiez : « Je crois que ce Musée sera un tout gros succès. J'y vois bien une cafétéria syldave, une fumerie d'opium et un temple du soleil. Dans un autre style, cela attirera autant de monde que le Musée Güggenheim. Sur le plan économique comme sur le plan culturel, l'ensemble se tient. ».

Ensuite, vous nous faites un aveu, Monsieur le Ministre : « dans une vie de ministre, on a rarement l'occasion de s'amuser » — comme je vous plains ! — ; « l'aventure du Musée Tintin m'enthousiasme ».

Vous terminiez en disant : « Nous avons convenu d'une décision rapide sur le lieu d'implantation avant la fin du premier semestre 2001. Au deuxième semestre, à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne, une vaste exposition Tintin sera organisée à Bruxelles pour lancer le projet du Musée. L'idée semble avoir emballé la Fondation Hergé. ».

Quand j'ai lu ces propos le 16 décembre, je ne pouvais que me féliciter, Monsieur le Ministre. Enfin un grand événement, enfin un grand musée à Bruxelles ! J'étais d'accord sur l'ensemble des constats que vous faisiez alors.

Quelle ne fut pas ma déception, trois semaines plus tard, à la lecture de la presse. Ce même Ministre Tomas, réagissant à l'annonce faite par la Fondation Hergé du choix de son site à Louvain-La-Neuve, dit en effet : « C'est une bonne nouvelle. Louvain-la-Neuve est proche de Bruxelles. Les retombées touristiques seront non négligeables. ».

Vous conviendrez, Monsieur Tomas, qu'entre l'interview à laquelle je souscrivais à 300 % le 16 décembre dernier et votre

satisfaction du 8 janvier, il y a un certain écart que j'ai du mal à comprendre.

Je voudrais donc vous poser quatre questions.

Quels contacts avez-vous eus avec la Fondation Hergé ? A quelle fréquence ? Depuis quand ? Quel en a été l'objet puisque vous vous êtes tellement avancé dans votre interview du 16 décembre ?

Mme la Présidente. — Monsieur Cerexhe, je vous rappelle qu'il s'agit d'une question d'actualité. Je vous demande de conclure.

M. Benoît Cerexhe. — L'inventaire des terrains dont vous avez parlé, Monsieur le Ministre, a-t-il été réalisé ou en est-il toujours resté au stade des intentions ? Quelles propositions concrètes avez-vous faites à la Fondation ? Vous aviez notamment parlé d'un financement via la région.

Enfin, considérez-vous aujourd'hui que la cause est définitivement perdue pour la Région bruxelloise ou bien allez-vous reprendre des contacts et retrouver ainsi votre optimisme du 16 décembre ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, Ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Region de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à préciser que je n'ai reçu aucune demande de la Fondation depuis que je suis en fonction. C'est à mon initiative que j'ai rencontré, le 13 décembre, un responsable de la Fondation Hergé. J'avais en effet entendu que les contacts noués avec la ville de Bruxelles avaient avorté et que le musée — éventuel — consacré à l'œuvre d'Hergé risquait de ne pas être installé à Bruxelles, ni même en Belgique.

J'ai donc fait part aux responsables de la Fondation de ma volonté de voir ce musée — éventuel — implanté à Bruxelles, en tout cas en Belgique.

J'ai proposé mes bons offices pour tenter de remédier à l'avortement du projet initialement prévu place Fontainas. Je ne veux pas savoir pour quelle raison ce projet a échoué, mais il me paraissait utile de donner un signe positif quant à l'intérêt de la Région bruxelloise en la matière, et ce bien qu'aucun dossier n'ait été introduit auprès de mon cabinet.

Cette conception muséale présente un intérêt touristique et donc économique évident pour Bruxelles. Il me semblait de mon devoir de la soutenir. J'ai déclaré que j'étais disposé à envisager d'autres solutions. Un certain nombre de possibilités pouvaient être développées à Bruxelles. Je pense au plateau du Heysel, à l'Ecole vétérinaire à Cureghem et à l'ancienne imprimerie du Peuple proche du Centre belge de la Bande dessinée.

Je dois dire que le responsable de la Fondation m'a conseillé de ne pas trop nous avancer dans ces projets, en précisant toutefois que nous nous reverrions au début de l'année prochaine si nécessaire.

Mon souci principal était que ce musée — s'il était créé — le soit en Belgique, avec évidemment une préférence pour Bruxelles.

Ne vous étonnez donc pas que je sois content que la création de ce musée soit prévue à Louvain-la-Neuve. En effet, une des responsables de la Fondation désirait trouver un environnement vert, probablement plus malaisé à dénicher à Bruxelles qu'à Louvain-la-Neuve.

Je suis lecteur de Tintin et, pour moi, historiquement, Tintin est Bruxellois; quant au capitaine Haddock, il est à Moulinsart, en Brabant wallon. Dans la mesure où le projet viendrait à se concrétiser, on pourrait réconcilier le Tram 15, les bus du Tec wallon, l'Agent 15, Quick et Flupke, le garde-champêtre de Louvain-la-Neuve et sa population juvénile. Quoi qu'il en soit, nous pourrons peut-être, le cas échéant, clôturer le dossier en constatant que la devise syldave « hei bennek, hei blavek » s'applique aussi en Belgique. Souhaitons donc, comme Tintin et ses amis, que tout sera bien et finira bien.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. Je suis persuadé que l'échec du projet de la place Fontainas n'incombe pas au Gouvernement régional. Il faudrait vraisemblablement se tourner à ce propos vers la ville de Bruxelles.

Le ministre a déclaré le 16 décembre qu'il y aurait moyen de trouver des solutions alternatives du côté de la région. Hélas, une fois de plus, Bruxelles râte une occasion. Certes, nous pouvons nous réjouir que la Fondation ait abandonné ses projets d'installation en France et ait finalement décidé de rester en Belgique. Nous déplorons pourtant la perte d'un atout considérable pour le développement touristique et économique de notre région.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Region de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je me rends compte que j'ai omis de répondre à une partie de la question posée par M. Cerexhe. Je voudrais donc ajouter que la proposition que j'ai faite à la Fondation quant à la mise sur pied d'un événement culturel à l'occasion de la présidence belge n'est pas tombée aux oubliettes. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE TWEETALIGHEID VAN DE FEDERALE POLITIE IN BRUSSEL »

QUESTION D'ACTUALITE DE MME BRIGITTE GROUWELS A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE BILINGUISME DE LA POLICE FEDERALE A BRUXELLES »

De Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, bij de voormalige gerechtelijke politie van Brussel is er nogal wat beroering ontstaan. Naar verluidt zou de federale minister van Binnenlandse Zaken hebben voorgesteld een eentalig Franstalig kandidaat als directeur te benoemen bij de federale politie te Brussel, terwijl er een zeer valabel tweetalig kandidaat is vanuit de vroegere gerechtelijke politie. De kandidaat die door de minister van Binnenlandse Zaken wordt voorgesteld was eigenlijk kandidaat voor de betrekking in Luik, waar er geen enkel probleem is in verband met de tweetaligheid.

Ik wil er de aandacht op vestigen dat dit geen kwestie is van personen, maar wel van goed bestuur. Wij hebben er alle belang bij in Brussel in verband met aangelegenheden zoals veiligheidsbeleid een goed bestuur te ontwikkelen. Dat is in het belang van alle Brusselaars en van iedereen die in Brussel woont en werkt. Een element van goed bestuur is zeker de tweetaligheid van de dienstverlening. Het is belangrijk dat de nieuwe politie in Brussel een goede start neemt. Vandaar mijn bezorgdheid. De beslissing hieromtrent ligt uiteraard niet op het Brusselse niveau, maar wel op het federale niveau. De Minister-President heeft echter reeds meerdere malen gezegd dat hij in nauw contact staat met de federale minister van Binnenlandse Zaken, zeker wanneer het gaat om de politiehervorming in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Hij kan er de federale minister op wijzen dat, gelet op de specificiteit van Brussel, de tweetaligheid van de directeur zeer belangrijk is. Ik heb tot mijn vreugde trouwens kunnen vaststellen dat ook de federale eerste minister zich in die zin heeft uitgesproken.

Heeft de Minister-President tijdens zijn overleg met de minister van Binnenlandse Zaken, deze er attent op gemaakt dat de federale politie in Brussel noodzakelijk tweetalig moet zijn en meer bepaald dat degenen die een leidinggevende functie uitoefenen, perfect tweetalig moeten zijn ?

Mevrouw de Voorzitter. — Minister-President François-Xavier de Donnea heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, ik herinner mevrouw Grouwels er aan dat de naleving van de taalwetgeving bij de federale politie de bevoegdheid is van de federale Staat. Ik kan de minister van Binnenlandse Zaken niets opleggen in die aangelegenheid. Puur gezond verstand zegt dat een dirju in Brussel tweetalig moet zijn. Ik meen dat ook de minister van Binnenlandse Zaken daarvan overtuigd is en zoals mevrouw Grouwels zelf heeft aangehaald, heeft de eerste minister dit trouwens ook gezegd.

In mijn hoedanigheid van minister belast met het toezicht op de Brusselse gemeenten en meer bepaald op de taalbekwaamheid van het gemeentepersoneel, heb ik recent een ontmoeting gehad met de minister van Binnenlandse Zaken en met de vice-gouverneur om te spreken over de toekomstige modaliteiten wat betreft het toezicht op de tweetaligheid van de ambtenaren van de toekomstige politiezones.

Op die vergadering werd beslist dat de bevoegdheid voor de uitvoering ervan bij de vice-gouverneur en de Brusselse Hoofdstedelijke Regering blijft. Minister Duquesne en ikzelf hebben beslist een bilaterale werkgroep op te richten, samengesteld uit ambtenaren van zijn en mijn diensten, kabinetsmedewerkers en de vice-gouverneur zodat de beslissing een formeel juridisch karakter krijgt. Meer kan ik daarover vandaag niet zeggen. Ik volg op de voet wat er op federaal vlak gebeurt en zelfs als ik voor deze materie niet formeel bevoegd ben, tracht ik toch een positieve invloed uit te oefenen op de beslissingen die de federale overheid neemt.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, ik heb geen bijkomende vragen. Ik dank de Minister-President voor zijn duidelijk antwoord.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET DES SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LA DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME POUR LE PROJET D4-D5 A REALISER SUR LA DALLE DE LA GARE DU QUARTIER LEOPOLD »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE AANVRAAG OM EEN STEDENBOUWKUNDIGE VERGUNNING VOOR HET PROJECT D4-D5 AAN HET STATION VAN DE LEOPOLDWIJK »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour poser sa question.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, j'avoue ne plus voir l'utilité de cette question. En effet, j'ai introduit cette question d'actualité le 9 janvier et le lendemain, j'avais la réponse dans *La Dernière Heure* et ce matin, elle était encore complétée dans *Le Soir* ! C'est extraordinaire !

Mme la Présidente. — Vous êtes un parlementaire extra-lucide !

M. Yaron Pesztat. — La prochaine fois, j'introduirai ma question à la dernière minute ! Je vais tout de même la poser pour la forme.

Elle porte sur le D4-D5 : un dossier en or pour un parlementaire comme moi, c'est une véritable rente de situation. Elle me permet de poser éternellement les mêmes questions pendant des années.

La commune d'Ixelles ayant laissé courir le délai pour la notification de sa décision, comme on pouvait s'y attendre, le demandeur, à savoir la société Espace Léopold, a saisi le fonctionnaire délégué. Vous êtes donc en charge du dossier et il vous appartient désormais, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de notifier une décision au demandeur.

Cette situation soulève au moins trois questions.

En effet, vous savez comme moi que la demande telle qu'elle a été introduite par la SEL (société Espace Léopold) n'est pas conforme au PPAS, d'une part et que, d'autre part, elle ne répond pas aux nombreuses exigences formulées par le certificat d'urbanisme. Donc, si vous délivriez le permis tel qu'il a été introduit, je pense, tout comme certains membres de la commission de concertation, que le permis serait entaché d'irrégularité. Il y a donc fort à parier que des recours seraient introduits. D'aucuns ont d'ailleurs déjà annoncé qu'ils utiliseraient tous les moyens juridiques mis à leur disposition pour contrer le permis s'il était délivré tel qu'il a été introduit.

Par ailleurs, d'un point de vue juridique, ce dossier est indirectement lié à un autre, à savoir celui des compensations et des charges d'urbanisme. En effet, une convention signée entre la SEL et la commune d'Ixelles prévoyait la réalisation de 41 000 m^2 de logements qui n'ont jamais été construits. La commune d'Ixelles se proposait de subordonner la délivrance du permis à la signature de cette convention. Dès lors qu'elle s'est laissé dessaisir du dossier et qu'il est entre vos mains, comment comptez-vous procéder pour que la SEL prenne des engagements afin que ces conditions soient respectées, et pour « subordonner » — car vous n'êtes pas dans la même situation que la commune d'Ixelles — l'octroi du permis à des garanties fermes et définitives quant à la réalisation des logements compensatoires ? Allez-vous associer la commune d'Ixelles à cette négociation, ne serait-ce que de manière informelle ? En effet, la commune s'est laissé dessaisir du dossier mais vous savez que la commune d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui ! … Pas encore, mais du moins bientôt, on l'espère.

Enfin, vous savez que la commission de concertation qui s'est réunie pour délibérer sur la demande de permis n'a pas remis d'avis. En fait, son avis n'a pas pu être transmis à la région puisqu'il y manquait l'avis de la commune …

Mme la Présidente. — Je vous rappelle qu'il s'agit d'une question d'actualité et je vous demande d'être bref pour permettre au Secrétaire d'Etat de répéter ici en public ce que vous avez déjà appris par la presse !

M. Yaron Pesztat. — Sur ce dernier point, le secrétaire d'Etat n'a pas répondu dans la presse. Donc, l'avis de la commission de concertation n'existe pas d'un point de vue légal.

Cette commission de concertation s'est tout de même réunie, a répondu à des questions qui lui avaient été posées, et elle a, pour une partie de ses composantes, émis un avis. Allez-vous prendre cet avis en compte ? Dans l'affirmative, comment allez-vous vous y prendre puisque juridiquement cet avis n'existe pas ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport Rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, je serai bref puisque je renvoie très largement M. Pesztat à la presse du jour à laquelle il a lui-même fait allusion !

A l'exception de quelques nuances au niveau des chiffres, j'estime qu'il y a en effet dans la presse une relation objective de ce qui se trouve dans ce dossier fort technique.

Je vous donnerai brièvement les éléments suivants.

Premièrement, en ce qui concerne l'avis de la concertation, je ne dois pas en tenir compte formellement puisqu'il n'est pas rendu. Je compte m'inspirer de ses bons passages. Il est très clair que, dans ce dossier, ce n'est pas nécessairement le permis tel qu'introduit qui sera finalement délivré et réalisé.

Deuxièmement, en ce qui concerne les compensations au logement, celles-ci seront exécutées, nonobstant le fait que la commune d'Ixelles n'est aujourd'hui plus à la cause, puisqu'en raison de l'écoulement des délais, la région est en première ligne dans ce dossier. Nous considérons que la convention passée avec la commune d'Ixelles pour réaliser non pas 40 000, mais 38 000 mètres carrés de logements doit être exécutée et qu'il faut des garanties financières de la bonne exécution de ces compensations de logements qui ont effectivement pris un certain retard.

Troisièmement, pour ce qui est des charges d'urbanisme, la législation s'appliquera et il n'entre pas dans nos intentions de dispenser le demandeur du payement des charges d'urbanisme.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour une réplique.

M. Yaron Pesztat. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, vous n'avez pas répondu à ma question sur votre volonté d'associer ou non la commune d'Ixelles à la négociation.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport Rémunéré de Personnes. — Nous n'allons pas associer institutionnellement une instance qui est aujourd'hui dessaisie du dossier. Je ne compte pas adopter une procédure triangulaire « demandeur – commune d'Ixelles – Région ». Je vous le dis clairement.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A MM. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA MANIFESTATION ORGANISEE PAR CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL DU SIAMU »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEREN FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMEN-

TEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE ACTIE GEORGANISEERD DOOR BEPAALDE PERSONEELSLEDEN VAN DE DBDMH »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME ISABELLE GELAS CONCERNANT « LA REVENDICATION DES SYNDICATS DU SIAMU POUR LE CONGE PREALABLE A LA RETRAITE »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ISABELLE GELAS BETREFFENDE « DE EISEN VAN DE VAKBONDEN VAN DE DBDMH IN VERBAND MET HET VERLOF VOORAFGAANDE AAN HET PENSIOEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, j'ai constaté cette semaine que le Ministre-Président et le secrétaire d'Etat sont devenus des fans de Johnny Halliday, puisqu'ils ont rejoué ensemble et avec les pompiers le thème de « Allumez le feu ». On a donc rallumé le feu du côté des pompiers.

J'aimerais savoir où en est la situation. J'ai constaté en commission ce jeudi que pour la deuxième fois, le projet de règlement a été retirée à la dernière minute de notre ordre du jour. Par ailleurs, une discussion assez byzantine a eu lieu sur le fait de savoir s'il fallait un projet de règlement ou si le gouvernement pouvait décider seul. En attendant, tout le monde aura pu constater le mécontentement, « fraîchement », si je puis dire, sur le territoire de la région. J'aurais voulu savoir si, pour sortir de ce débat assez lourd sur l'avenir du corps des pompiers, on pouvait espérer obtenir, dans des délais raisonnables, une solution qui satisferait ce corps auquel nous devons tous le respect.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Gelas pour poser sa question jointe.

M. Isabelle Gelas. — Madame la Présidente, mes propos iront dans le même sens que ceux de M. Riguelle.

Les pompiers ont à nouveau manifesté leur vif mécontentement hier. On commence à les comprendre puisqu'ils réclament depuis plusieurs mois la possibilité d'obtenir ce fameux congé préalable à la retraite, comme cela a été organisé pour le personnel de l'Agence Régionale pour la Propreté.

M. le secrétaire d'Etat a effectivement déposé un projet de règlement qui devait être étudié hier en commission. Cette discussion a été postposée. Dès lors, je m'interroge : est-ce parce que l'on envisage de modifier ce règlement vivement contesté par le personnel du SIAMU ? Est-il finalement possible d'envisager de répondre favorablement à leurs revendications, à savoir la possibilité d'obtenir un congé préalable à la retraite à l'âge de 55 ans au lieu de 56 ans, comme proposé par le règlement ? Serait-il possible que cette mesure soit prise pour une durée indéterminée et non pour cinq ans comme le prévoit également le règlement ? Pour ce qui est de la fixation des indemnités, faut-il ou non leur donner droit ?

Nous n'allons pas prolonger ce débat aujourd'hui. Je suppose, en effet, que nous aurons une discussion concrète en commission à ce sujet.

Il serait toutefois intéressant que vous puissiez déjà nous donner quelques éléments d'information. Ce serait sans doute réconfortant pour les personnes concernées.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Delathouwer, staatssecretaris.

De heer Robert Delathouwer, Staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, de vraagstellers hebben het over de intenties van de regering, maar ik wil het hebben over de feiten. Het verheugt mij dat de geachte leden net als een deel van de brandweerlui alleen nog maar over het brugpensioen spreken. Slechts twee maanden geleden werden ons heel wat andere dossiers naar het hoofd gegooid. Er zou tegen van alles en nog wat worden geprotesteerd en ik werd zelfs voor leugenaar uitgescholden toen ik zei dat de regering werk maakte van de zes eisen. Wij hebben reeds heel wat gerealiseerd.

Ten eerste : dankzij het sectoraal akkoord dat we ondertussen hebben kunnen afsluiten zullen de barema's voor 80 % van het personeel vanaf 1 juli 2001 worden verhoogd. Ten tweede, zullen vanaf 1 maart 45 nieuwe personeelsleden worden aangeworven. Ten derde, zal het juridische probleem met betrekking tot de promoties, dat door de directie was ontdekt, waarschijnlijk volgende week worden rechtgezet, zodat een hele reeks benoemingen zal kunnen worden gedaan waardoor er ruimte komt voor nieuwe bevorderingen. Ten slotte zal het nieuwe werkregime van 24 uur werken en 72 uur rusten, dat reeds twee maanden geleden door de vakbonden en de directie werd besproken, begin januari in werking treden. Deze vier zaken zijn gerealiseerd. Ik wens dit even te onderstrepen omdat de vragen van de geachte leden betrekking hebben op de sereniteit binnen het korps. Wij wensen dat op het terrein wordt gewerkt, terwijl we ons ondertussen met de dossiers bezighouden. Als er resultaten zijn, worden ze bekendgemaakt.

We hebben ook engagementen aangegaan met betrekking tot de vijfde eis, het pecuniair statuut. Binnen de regering is een akkoord bereikt over het statuut van de para-regionale instellingen. Dit akkoord geldt ook voor het administratief personeel van de brandweer en zelfs voor een deel van het operationeel personeel. We hadden ons voorgenomen in december te beginnen met een overleg over dat pecuniair statuut. Dit hebben we gedaan en de besprekingen zijn bijna afgerond.

Dit brengt me bij de zesde eis, die ook door de leden werd aangesneden. Kuifje heeft Brussel misschien wel verlaten, maar Brussel blijft nog altijd de hoofdstad van het surrealisme. De berichten in de kranten moeten met de feiten worden vergeleken. Gisteren werd niet geprotesteerd door het gemeenschappelijk vakbondsfront, maar alleen door de socialistische vakbond die namens het gemeenschappelijk vakbondsfront een oproep heeft gedaan. De socialistische vakbond gaat als enige niet akkoord met het voorstel van de regering om de brandweerlieden op 56 jaar brugpensioen te verle-

nen. De regering beschikt over een inhoudelijk akkoord dat volledig overeenstemt met de regeling die op federaal vlak werd uitgewerkt voor de Brusselse, Vlaamse en Waalse brandweerlui. De liberale en de christelijke vakbond hebben dit akkoord getekend. De christelijke vakbond heeft gisteren schriftelijk laten weten dat hij zich distantieert van de acties van de socialistische vakbond. De 40 tot 50 brandweerlui die gisteren protesteerden, bestonden voor de helft uit socialistische vakbondsleden die vinden dat wat de regering doet niet goed is, en voor de helft uit liberale vakbondsleden die hun steun voor het regeringsbeleid kenbaar maakten. In die omstandigheden heb ik gisteren deze discussie in de commissie niet willen aangaan. Het is trouwens de eerste keer dat ik de discussie laat uitstellen; de andere keer waarnaar de leden verwijzen was er een andere commissie bezig waar een dringende aangelegenheid werd besproken en waardoor er niet voldoende parlementsleden aanwezig waren om de uitstapregeling te bespreken. Ik blijf voorstander van een goede regeling op de leeftijd van 56 jaar, tot vijf jaar in de tijd beperkt, in overeenstemming met de federale regeling.

Wat de vergoeding betreft, hebben wij de federale regeling zo goed mogelijk gevolgd. Wij stellen evenwel voor het wachtgeld tot 100 % van de basiswedde te beperken. Ingevolge de premies voor nacht- en weekendwerk ontvangen vele Brusselse brandweerlui een wedde die 133 % tot 137 % van de basiswedde bedraagt. Het lijkt ons niet billijk de uitkeringen te berekenen op deze bedragen. Personeelsleden die gebruikmaken van de regeling zouden dan immers tot 107 % van de basiswedde ontvangen, terwijl personeelsleden die niet in operationele diensten werken, slechts 100 % ontvangen, maar dan om te komen werken.

Er wordt inderdaad van de federale regeling afgeweken om ervoor te zorgen dat de personeelsleden die wegens ziekte niet meer in de operationele diensten kunnen werken en een taak in de administratie hebben gekregen, dezelfde voordelen hebben. Volgens de federale regeling wordt het pensioenbedrag berekend op de eindwedde van de personeelsleden die gedurende 25 jaar in een operationele dienst hebben gewerkt. De personen die op het einde van hun loopbaan enige tijd in de administratie hebben gewerkt, zouden dus worden benadeeld.

Als de regering merkt dat zij in het Parlement geen meerderheid vindt, dan zal zij het werk herbeginnen. De inhoud van ons voorstel blijft echter ongewijzigd. Er werd immers een akkoord bereikt met twee vakbonden. Wij kunnen onmogelijk van vooraf aan beginnen omdat één vakbond bepaalde bezwaren formuleert.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je n'ai pas reçu de réponse à une de mes questions.

Sera-ce une décision du Gouvernement ou un projet à discuter au Parlement ?

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Delathouwer, staatssecretaris.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Wij moeten de procedure die we in het Parlement hebben gevolgd, voortzetten omdat ze toelaat zeer snel te handelen. Als ik hiervoor geen meerderheid kan vinden, moet de regering andere maatregelen nemen. Het gevolg hiervan zal zijn dat de regeling pas een jaar later kan worden toegepast. Iedereen moet op dit vlak zijn verantwoordelijkheid opnemen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MOHAMED AZZOUZI A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE, DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LE REFUS DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN INCINERATEUR DE DECHETS A DROGENBOS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MOHAMED AZZOUZI AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL BETREFFENDE « DE WEIGERING VAN EEN MILIEUVERGUNNING VOOR DE BOUW VAN EEN AFVALVERBRANDINGSOVEN IN DROGENBOS »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Mohamed Azzouzi pour poser sa question.

M. Mohamed Azzouzi. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il semblerait que la saga de l'incinérateur de Drogenbos continue. Je souhaite donc émettre quelques commentaires à ce sujet.

Il y a quelques jours, plusieurs quotidiens annonçaient que votre homologue du Gouvernement flamand avait décidé de refuser le permis d'environnement nécessaire à la construction d'un incinérateur de déchets à la frontière de la Région bruxelloise.

Les diverses formations de cette Assemblée avaient exprimé, il y a quelques semaines, leur inquiétude en apprenant que le fonctionnaire délégué de la Région flamande avait décidé d'accorder un permis à la Société VLABRAVER pour la construction de cet incinérateur.

Le groupe socialiste s'est toujours élevé contre cette construction qui lui semble nuisible pour l'ensemble des habitants de la région et qui aurait pour effet d'accroître la pollution due aux dégagements de fumée. Dès lors, nous ne pouvons qu'être satisfaits d'apprendre que le Gouvernement flamand a décidé de suivre la voie de la raison et du bien-être de tous, en privilégiant d'autres techniques d'incinération et d'élimination des déchets.

Dès lors, je souhaiterais vous poser quelques questions très brèves. Avez-vous pris contact avec Mme la ministre Vera Dua ? Vous a-t-elle informé officiellement de sa décision ? Cette décision a-t-elle été prise après que vous vous être concertés ? Pourriez-vous nous fournir des informations concernant les techniques qui ont été choisies afin de réduire les besoins en matière d'incinération des déchets ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, chers Collègues, je voudrais corriger ce qui a été dit : Mme Dua n'a pas refusé le permis d'environnement. Ce dernier a été accordé il y a déjà quelques années. Il est resté dans le vide jusqu'au moment où un fonctionnaire délégué a délivré un permis d'urbanisme. Aujourd'hui, les juristes travaillant pour ma collègue prétendent que le permis d'environnement, qui est antérieur au permis d'urbanisme récemment octroyé, est en réalité caduc. Il ne s'agit donc pas de la position du Gouvernement flamand. En fait, cette information n'est pas neuve puisque c'est précisément sur cette caducité que nous avons attaqué le permis d'environnement. A l'époque, nous étions parvenus à faire annuler le précédent permis d'urbanisme. Le tribunal de première instance a d'ailleurs suivi notre thèse puisqu'il a considéré que le permis d'environnement était effectivement caduc.

A la suite de cela, la société VLABRAVER a été en appel. Aujourd'hui, alors que la procédure en appel est en cours, les juristes travaillant pour ma collègue confirment notre thèse, qui a prévalu en première instance, à savoir que le permis d'environnement est caduc. Il ne s'agit donc pas ici de refuser ou de retirer un permis, mais de constater une caducité. Dès lors, on ne refuse pas ou on ne retire pas un permis qui est caduc !

Des contacts ont lieu avec le cabinet de Mme Dua pour connaître l'avis de ses juristes. Je transmettrai cet avis à la Cour d'Appel et je laisserai à la Cour d'Appel le soin de rouvrir ou non les débats au vu de ce nouvel élément qui n'est pas anodin puisqu'il émane d'un ministre du Gouvernement flamand. Cet élément renforce notre thèse en appel. On peut espérer qu'on y confirmera définitivement la caducité du permis d'environnement.

Quant aux techniques évoquées, elles ne sont guère différentes de celles que nous pratiquons dans le cadre du plan déchets.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Mohamed Azzouzi.

M. Mohamed Azzouzi. — Madame la Présidente, je remercie le ministre des informations qu'il a bien voulu nous donner.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL AAN DE HEREN FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN GUY VANHENGEL MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE BROCHURE VAN HET BITC VOOR HET BUITENLAND »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A MM. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LA BROCHURE DU TIBC POUR L'ETRANGER »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ, BETREFFENDE « DE UITGAVE « DRIE DAGEN IN BRUSSEL – ONTDEKKINGEN EN EVENEMENTEN » VAN HET BITC »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. SVEN GATZ, CONCERNANT « LA BROCHURE « TROIS JOURS A BRUXELLES – DECOUVERTES ET EVENEMENTS » DU TIBC »

De Voorzitter. — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, wij waren niet verbaasd twee dagen geleden te moeten vernemen dat het BITC een brochure heeft uitgegeven waarin geen enkel Nederlandstalig evenement is opgenomen. Nochtans gaat het om een brochure die in het buitenland op 5 000 exemplaren wordt verspreid, met name in de rest van Europa en de Verenigde Staten, om toeristen op basis van een aantal evenementen naar Brussel te lokken. Er wordt met geen woord gerept over de KVS, het Festival van Vlaanderen, het Kaaitheater, de Beursschouwburg, Boterhammen in het Park, enzovoort. Kortom, geen enkele Nederlandstalige activiteit wordt erin vermeld. De brochure is op zijn minst gezegd provocerend en getuigt van misprijzen tegenover de Vlaamse Gemeenschap in de hoofdstad van Vlaanderen en Vlaanderen in zijn geheel.

Nogmaals, wij waren niet echt verbaasd over dit feit, omdat wij zo'n handelwijze intussen gewend zijn. Ik herinner u aan menige brochures van de TIB waarin regeringslid Gosuin geregeld Brussel als een eentalig Franstalige stad in het buitenland liet promoten, en dit op kosten van de overheid. Welnu, onzes inziens kan het niet dat op kosten van de gemeenschap een dergelijke anti-Vlaamse imperialistische politiek wordt gevoerd.

Mijnheer de Minister-President, bent u op de hoogte van het feit dat voornoemde brochure in omloop is ? Meent u niet dat deze brochure een probleem doet rijzen voor de Vlaamse Gemeenschap ? Ik mag toch aannemen dat u deze situatie inderdaad als een probleem ziet. Ik had ook graag vernomen in welke mate het Brussels Gewest deze brochure mede heeft gefinancierd. Hebt uzelf rechtstreeks of via uw vertegenwoordigers in het BITC protest aangetekend tegen deze gang van zaken ? Zult u de brochure uit omloop laten nemen of ze laten aanpassen ? Naar verluidt bestond ze uit losse bladen, waardoor het alsnog mogelijk is de Nederlandse evenementen erin op te nemen.

Ten slotte, wanneer blijkt dat het laatste niet mogelijk is, zal het Brussels Gewest de financiële middelen die het erin heeft gestoken, uiteindelijk terugvorderen ?

De Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord voor het stellen van zijn toegevoegde vraag.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, het BITC, de vroegere TIB, is een samenwerkingsverband om onze hoofdstad cultureel en op alle andere mogelijke manieren te promoten. Hierbij zijn Brussel-Stad, verschillende Brusselse gemeenten, de Gemeenschapscommissies en het Hoofdstedelijk Gewest — vandaar dat ik die vraag hier vandaag stel — en de Franse en Vlaamse Gemeenschap betrokken. Ik zal deze vraag overigens binnenkort ook in het Vlaams Parlement stellen.

De brochure « Drie dagen in Brussel » is niet zozeer bedoeld voor het grote publiek, maar wel voor de toeristische promotoren in het buitenland om groepen potentiële toeristen naar Brussel te krijgen. Wat zien wij nu in deze overigens kwalitatief zeer hoogstaande brochure ? Er wordt bijvoorbeeld melding gemaakt van het evenement « Les nuits Botaniques », wat trouwens een zeer goed initiatief is en dat mijns inziens absoluut in zo'n brochure moet worden opgenomen. Daarentegen ontbreekt elke verwijzing naar Klinkende Munt, het festival van de Beursschouwburg, het Kaaitheaterfestival, het Europees theaterfestival van de KVS, Brossella Jazz- en Folkfestival, het Brussels gedeelte van het festival van Vlaanderen en ik kan zo nog een tijdje doorgaan. Men is dus niet zomaar een of andere activiteit van het Willemsfonds van Evere vergeten, Minister Vanhengel. Het gaat om grote evenementen die bijdragen tot het cultureel welzijn in onze stad. Vooral de verklaring van de woordvoerster van het BITC als zouden initiatieven als Boterhammen in het Park wel de aanwezige toeristen kunnen interesseren, maar moeilijk buitenlandse toeristen naar Brussel kunnen lokken, stoort mij. Dat kan wel zijn, maar waarin verschilt dit initiatief van een festival als « Les Nuits Botaniques ». Bovendien beweert de woordvoerster dat alle organisaties voldoende tijd hebben gekregen om hun bijdragen aan voornoemde brochure in te leveren. Ik heb een steekproef gedaan en van de organisaties die ik zonet heb opgenoemd was er geen enkele op de hoogte van de voorbereiding van de brochure. Er is dus minstens sprake van een communicatieve kink in de kabel.

Verder vind ik het enigszins lachwekkend dat de heer Lootens-Stael op deze tribune het Kaaitheater en de Beursschouwburg komt verdedigen, terwijl hij ze in andere parlementaire gremia als de VGC afdoet als uiterst links en anti-Vlaams Blok. Ik vind dat hypocriet.

Van de Minister-President had ik graag vernomen of het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bij het opstellen van deze brochure werd betrokken. Ik mag veronderstellen van wel, aangezien er vertegenwoordigers van het gewest mee aan tafel hebben gezeten. Wat is de minister zinnens te ondernemen om een en ander recht te trekken ? Technisch is dit niet onoverkomelijk, aangezien het om een losbladige brochure gaat. Welke principiële houding denkt de Minister-President in te nemen ten aanzien van dit bijzonder betreurenswaardige voorval ? Ik heb de indruk dat de woordvoerster en de verantwoordelijken van het BITC van mening zijn dat ze de Franse cultuur als universele cultuur kunnen promoten en de Vlaamse cultuur wel prettig vinden als plaatselijk, folkloristisch fenomeen. Die zienswijze deel ik uiteraard helemaal niet.

De Voorzitter. — Minister-Président François-Xavier de Donnea heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de voorzitter, eerst en vooral wens ik ten behoeve zowel van de heer Gatz als van de heer Lootens-Stael te verduidelijken dat het BITC pas sinds 5 januari van dit jaar bestaat.

Met het samensmelten van de twee Brusselse instellingen voor zaken- en vrijetijdstoerisme had de Brusselse Hoofdstedelijke Regering de bedoeling Brussel aantrekkelijker te maken. Deze samensmelting werd overigens ook gevraagd door het bedrijfsleven. Ik ben er trots op dat mijn regering dit eindelijk heeft kunnen waarmaken.

De vragen van beide collega's hebben dus betrekking op initiatieven van de dienst TIB en niet van het BITC. Deze vzw werd gefinancierd door de stad Brussel, de Cocof, de Vlaamse Gemeenschap en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Deze instelling heeft verder ook overeenkomsten gesloten met het OPT en met Toerisme Vlaanderen. Men kan dus niet beweren dat alleen de Franstaligen erin zijn vertegenwoordigd.

De TIB werkt autonoom en legt zijn brochure vóór publicatie niet voor aan mijn censuur. De dienst werkt onder de verantwoordelijkheid van zijn raad van bestuur, waarin ook de Vlaamse Gemeenschap is vertegenwoordigd. Bij mijn weten heeft de TIB onlangs drie nieuwe brochures uitgegeven : de brochure « Brussel, mijn geheime tip », de brochure « Evenementen » en de informatiemap « Drie dagen Brussel ».

De brochure « Brussel, mijn geheime tip » stelt zes belangrijke evenementen voor 2001 voor : het Internationaal Festival van de Fantastische Film, de Jazz Marathon, de Ommegang, het bezoek aan de Koninklijke Serres van Laken, het Paleis voor Schone Kunsten en de Europese Markt van de Kersttradities. Deze evenementen zijn toegankelijk voor iedereen die in Brussel vertoeft, zowel Franstaligen, als Nederlandstaligen of anderstaligen; zij zijn niet taalgebonden.

Het is juist dat vele evenementen, zowel Frans- als Nederlandstalige, niet worden vermeld, maar het gaat uitdrukkelijk om de zes topevenementen. Het was niet de bedoeling om een exhaustieve inventaris op te maken van alle Franstalige en Nederlandstalige evenementen, laat staan van de evenementen die in een andere taal worden georganiseerd.

De verschillende evenementen werden overigens in samenwerking met Toerisme Vlaanderen geselecteerd. Die organisatie kan moeilijk worden verdacht van het exclusief promoten van Franstalige evenementen.

Diezelfde brochure vermeldt ook themabezoeken zoals Brukselbinnenstebuiten of het contact- en cultuurcentrum. Twee bladzijden worden gewijd an zowel Vlaams- als Waals-Brabant.

De 27 evenementen opgesomd in de brochure « Evenementen », zal ik hier niet voorlezen. Ik wil er wel op wijzen dat het Kunsten-Festival des Arts en het Festival van Vlaanderen wel degelijk worden vermeld. Een brochure kan nu eenmaal niet alles vermelden, anders wordt het een onoverzichtelijke rommelboel. Er zijn nu eenmaal prioriteiten.

De brochure « Drie dagen in Brussel » stelt volgende evenementen voor : de ijspiste op de Grote Markt, het Internationaal Film-

festival, het Festival van de Tekenfilm, Ars Musica, Baroklente, het Festival van de Fantastische Film, De Koningin Elisabethwedstrijd, het KunstenFestivaldesArts, de Jazz Marathon, de tentoonstelling van Grafisch werk van Edvard Munch, het Festival Couleur Café, de Ommegang, het Zomerfestival in de stad, het Festival Midis-Minimes, Mini Europe by Night, het bezoek aan het Koninklijk Paleis, de Memorial Ivo Van Damme, Les Nuits Botaniques, het Stilisten Parcours, de Nachten van de Zavel en Bloementapijt. Net zoals in de andere brochures zijn de meeste evenementen niet taalgebonden. Het gaat om een selectie van evenementen die de toeristen naar ons gewest moeten lokken, welke taal ze ook mogen spreken. In de informatiemap zijn onder andere ook de Beursschouwburg met Vlaamse Jeugd in Brussel opgenomen.

Zoals elke selectie kan ook deze aanleiding geven tot discussie, maar het is de wens van zowel de voormalige dienst TIB als van het nieuwe BITC het Hoofdstedelijk Gewest zo goed mogelijk te promoten als bestemming voor zowel het zaken- als het vrijetijdstoerisme.

Om de heer Demeulemeester gerust te stellen, kan hem als primeur worden meegedeeld dat de folder « Brussel, mijn lente » die in januari verschijnt, ook de programma's van de Ancienne Belgique en het Luna-Theater vermeld.

Mochten deze verduidelijkingen nog niet volstaan dan kan ik nog meedelen dat in het BITC zowel het uitvoerend Bureau van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, als de stad Brussel, de Cocof en de Vlaamse Gemeenschap vertegenwoordigd zijn. Elkeen tracht de verschillende facetten van ons gewest zo goed als mogelijk voor te stellen zonder de zo typische tweetaligheid en het multi-culturalisme over het hoofd te zien.

Het BITC zal het tweetalig Brussels Hoofdstedelijk Gewest verder blijven promoten via zowel Nederlandstalige als Franstalige of anderstalige evenementen. Dat is de wens van de hoofdstedelijke regering en van alle partners bij de overheid en het bedrijfsleven die zich eenparig voor de oprichting van dit nieuwe instrument van het zaken- en vrijetijdstoerisme hebben uitgesproken.

Het BITC is een wezenlijk instrument van city marketing voor ons gewest.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Dominiek Lootens-Stael voor een repliek.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de voorzitter, als er hier al sprake kan zijn van hypocrisie, dan toch in hoofde van de heer Gatz die als lid van de meerderheid dergelijke vragen komt stellen. Zelf leg ik al jaren de vinger op de wonde van het TIBC. Al jarenlang wordt de Vlaamse Gemeenschap in deze stad gerold, hetzij door de voorwoorden van mevrouw Lemesre, hetzij door deze van de heer Gosuin die Brussel als een eentalig Franse stad voorstellen. De meerderheid blijft echter geld pompen in dit beleid en de Vlamingen in de meerderheid leggen zich er keer op keer bij neer dat zij worden gerold.

Mijnheer de Minister-President, uw antwoord stoort mij omdat u er de indruk mee wil wekken dat alles volkomen in orde is. Er is geen vuiltje aan de lucht, want er zouden nagenoeg geen taalgebonden evenementen bestaan. Toevallig werden echter niet de Franstalige evenementen vergeten, maar wel de Nederlandstalige. Ik kan dit alleen maar betreuren en ik betreur vooral dat de Vlaamse meerderheidspartijen hun steun aan dit beleid blijven verlenen.

Collega Gatz, u gaat hiermee maar rustig door.

Mijnheer de Minister-President, is het niet mogelijk om de losbladige brochure nog te corrigeren en er een aantal Nederlandstalige evenementen in op te nemen, zodat die kleine vergetelheid vooralsnog wordt rechtgezet ?

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Sven Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Minister-President, uw antwoord bevredigt mij niet helemaal. Ik neem er akte van, maar heb een aantal vragen bij het professionele karakter van het BITC. Ik neem aan dat u het evenmin als ik aanvaardbaar vindt dat de TIB of het BITC beweren alle instellingen te hebben aangeschreven, terwijl de instellingen die ik heb opgenoemd van niets op de hoogte blijken te zijn. Dat was toch een flauwe poging om zich eruit te praten.

Ik heb een vraag gesteld die ik wil herhalen.

Vindt u het normaal dat men bij het BITC of bij de TIB zo maar verklaart dat al de instellingen werden aangeschreven ?

De Voorzitter. — Minister-President François-Xavier de Donnea heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, wat anderen gezegd hebben, weet ik niet. Persoonlijk zou ik dat zo niet hebben gezegd. Ik meen dat de Vlaamse vertegenwoordigers in de raad van bestuur over de gang van zaken moeten waken. Er zijn voldoende goede Vlaamse vertegenwoordigers zowel van de VGC als van de Vlaamse Gemeenschap daar aanwezig om te waken over een normaal evenwicht tussen en respect voor de twee taalgemeenschappen. Ik kan geen censuur uitoefenen. Het gaat hier om een autonome instelling die functioneert onder de verantwoordelijkheid en het toezicht van haar instanties zoals de raad van bestuur, het bureau, de voorzitter van het bureau en de gedelegeerde bestuurder.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME FATIHA SAIDI A MM. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES CONTACTS EVENTUELS AVEC LE GOUVERNEMENT FEDERAL POUR L'ACCUEIL DES REFUGIES »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW FATIHA SAIDI AAN DE HEREN FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN

WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING, BETREFFENDE « DE EVENTUELE CONTACTEN MET DE FEDERALE REGERING OM DE VLUCHTELINGEN OP TE VANGEN »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour poser sa question.

Mme Fatiha Saïdi. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, comme vous le savez, la commune de Bruxelles-Ville a décidé hier de démonter les tentes qui se trouvaient devant l'Office des étrangers. Cette situation remet en exergue les conditions combien pénibles de l'accueil des réfugiés, qui furent ces derniers temps nettement insatisfaisantes.

Monsieur le Ministre-Président, je souhaiterais vous poser deux questions, sachant que la Région de Bruxelles-Capitale a été fortement sollicitée. J'en veux pour preuve les déclarations qui ont été faites par différents ministres bruxellois. Je voudrais savoir, d'une part, si la Région bruxelloise a été amenée à prendre part à la discussion sur la nouvelle politique d'asile et d'autre part, si l'Etat fédéral compte octroyer une aide supplémentaire afin que la Région de Bruxelles-Capitale puisse mettre en œuvre une réelle politique d'accueil.

Quant à vous, Monsieur Hutchinson, vous savez qu'il y a des problèmes d'infrastructure pour organiser l'accueil. Vous avez d'ailleurs pris la parole à ce sujet. La question que je vous adresse est presque identique à celle que je posais à M. de Donnea. Avez-vous également eu des contacts avec le Gouvernement fédéral ? Si oui, quelles sont les suites qui ont été données à ces contacts ? J'aimerais également savoir si la situation actuelle ne serait pas une bonne opportunité de se saisir de la loi Onkelinx sur la réquisition des immeubles abandonnés.

Je vous remercie l'un et l'autre pour vos réponses.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnéa, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la recherche Scientifique. — Madame la Présidente, j'ai demandé à M. Hutchinson de répondre. La seule chose que je puis dire, c'est que l'attitude de la Ville de Bruxelles, hier, a été irresponsable. S'il y avait certains dysfonctionnements, il fallait y remédier, mais non faire enlever des tentes qui, manifestement, permettaient d'héberger, pendant quelques heures, les personnes se trouvant dans des files d'attente.

M. Denis Grimberghs. — Qui s'exprime ? Le chef de file de l'opposition à Bruxelles-ville ou le Ministre-Président ?

Mme la Présidente. — C'est le Ministre-Président qui a été interrogé !

La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord dire à Mme Saïdi que, comme elle le sait, je suis particulièrement sensible à cette problématique des réfugiés politiques. Les événements que nous avons connus ces trois dernières semaines m'ont effectivement amené à réagir publiquement face aux conditions déplorables dans lesquelles les demandeurs d'asile ont été reçus — ou plus précisément n'ont pas été reçus comme il convenait — par l'Office des Etrangers.

Je ne retire rien des déclarations que j'avais faites le 26 décembre dernier. La Région de Bruxelles-Capitale ne doit plus être mise sans cesse devant des faits accomplis en cette matière et ne doit pas constamment assumer les conséquences négatives des décisions ou des non-décisions du Gouvernement fédéral.

Je ne me suis pas uniquement contenté de déclarations. Je suis immédiatement entré en contact avec les ministres Duquesne et Vande Lanotte en leur adressant deux demandes. La première visait l'organisation d'une concertation entre le Gouvernement fédéral et la région, ce qui n'existe pas ou peu; la seconde est que le Gouvernement fédéral s'occupe de l'hébergement des demandeurs d'asile, ce qui est d'ailleurs sa mission et non celle de la région.

Plus concrètement, j'ai également pris, dans le cadre de mes compétences régionales, certaines initiatives, notamment l'élargissement des capacités d'hébergement du SAMU social, — qui s'est vu déborder par des vagues de réfugiés politiques, — par la mise à disposition, entre autres, du bâtiment Cotubex, qui est pour l'instant, propriété du Fonds du Logement et qui est en attente de rénovation. Donc, ce bâtiment a fait office de tampon dans un certain nombre de situations difficiles pour les familles de demandeurs d'asile.

De plus, vous aurez peut-être pu lire que, dans le cadre de l'arrêté que j'ai soumis au Gouvernement sur les inscriptions multiples dans le logement social, j'ai prévu une disposition permettant aux candidats-réfugiés de pouvoir s'inscrire sur un registre d'attente pour l'obtention d'un tel logement jusqu'au moment où ils bénéficient des conditions d'accès à celui-ci avec une valorisation de leur ancienneté.

En ce qui concerne l'aplication de la loi Onkelinx, nous pourrions y réfléchir, mais ce sont surtout les bourgmestres qu'il importe d'interpeller en la matière et non le Gouvernement régional qui n'est pas compétent en ce domaine.

Voilà les quelques éléments de réponse que je pouvais vous donner par rapport à cette situation difficile que nous venons de vivre.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi. — Madame la Présidente, je remercie M. le Ministre-Président, ainsi que M. le secrétaire d'Etat. Il ne me revient pas de défendre ici la Commune de Bruxelles-Ville, mais je voudrais simplement dire à M. de Donnea que le démontage des tentes a été motivé entre autres par des raisons de santé. Il s'agissait également d'une demande de MSF.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE

BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA CRISPATION COMMUNAUTAIRE SURVENUE LORS DU DERNIER CONSEIL DES MINISTRES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE COMMUNAUTAIRE SPANNINGEN TIJDENS DE JONGSTE MINISTERRAAD »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK, CONCERNANT « LA REUNION DE LA COSTA BRUXELLOISE »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK, BETREFFENDE « DE VERGADERING VAN DE BRUSSELSE COSTA »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, chers Collègues, la presse s'est fait l'écho ce matin d'une crispation au sein du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il semble qu'il y avait à l'ordre du jour de cette première réunion du Conseil des ministres de ce millénaire un point relatif à la libération des dotations aux commissions communautaires dans le système dit du droit de tirage et qu'à cette occasion, un blocage soit intervenu sur la libération de ces crédits, en particulier sur celle du crédit complémentaire. On se souviendra de l'épisode de la scission des crédits en la matière. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à l'occasion de l'examen du budget. A ce moment-là, on nous a dit que ce n'était pas grave, qu'il n'y aurait pas de blocage. M. Vanhengel nous a expliqué qu'un blocage est impensable. Pourtant, dès la première réunion du Conseil des ministres bruxellois, ce fut le cas.

Cette question serait, paraît-il, liée à la relance de ce que certains ont appelé la COSTA bruxelloise, ce que d'autres appelaient le groupe de Donnea, la conférence sur le fonctionnement des institutions bruxelloises, bref ce morceau de votre accord politique qui prévoyait une négociation institutionnelle intra-bruxelloise dont les conclusions pouraient être portées au sein des instances fédérales, pour autant que ces conclusions soient concordantes au niveau bruxellois.

J'aimerais savoir si pendant la trêve des confiseurs, M. de Donnea a pris le temps de décider qu'il en restait le président, si le cas échéant il a pris l'option contraire de choisir un successeur pour présider ledit groupe de travail, si un calendrier des réunions de ce groupe existe.

Enfin, dernier point sur lequel je voulais vous interroger très brièvement et qui fait aussi partie de ces frictions institutionnelles : le Gouvernement fédéral prépare activement, semble-t-il, la traduction des accords de la Sainte-Perlette en projets de textes législatifs. J'aimerais dès lors savoir, si vous avez déjà été sollicité pour remettre des avis sur des projets de texte, si un calendrier a été établi de telle sorte que les Bruxellois soient associés à ces travaux et si vous avez, au niveau du Gouvernement bruxellois, procédé aux fameuses simulations dont nous avons déjà régulièrement parlé pour convenir des effets positifs qui pourraient être le fruit desdits accords, pour autant qu'ils soient traduits en textes législatifs dans l'intérêt des Bruxellois.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck pour poser sa question jointe.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, avec cette question nous entrons dans le lot des sagas : on a Drogenbos, on a D4-D5, on a PRAS, on a COSTA … Je n'ai pas plus de questions à poser que M. Grimberghs.

M. Vanhengel semble fort intéressé. On obtiendra peut-être une double réponse puisque, apparemment, hier nous avons gravi un nouvel échelon dans l'escalade des crispations communautaires qui sont nées à Pâques, depuis la réunion de cette COSTA.

Aujourd'hui, ma question est très claire : va-t-on décrisper les choses et cette COSTA va-t-elle bientôt se réunir ?

Nous sommes prêts, c'est quand vous le voulez. Avez-vous trouvé un président ? M. Doulkeridis semblait avoir une petite idée à ce sujet. Cela vous intéresse-t-il ? Vous avez peut-être de grandes choses à nous annoncer. On pourrait longtemps continuer ces crispations mais je ne suis pas sûre que cela amuse qui que ce soit ici.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la recherche Scientifique. — Madame la Présidente, si crispation il y a eu, elle n'existe que dans l'esprit de la presse. Pas plus que vous, Madame Huytebroeck, qui me paraissez souriante et détendue, je ne suis crispé. Il n'y a pas eu hier de crispation, mais bien une réflexion et un échange de vues.

Aucune décision formelle concernant le sujet que vous évoquez n'ayant été prise, je ne donnerai pas de réponse à une question qui ne vise que des intentions non encore formulées du Gouvernement.

Je peux toutefois vous dire que, jusqu'à présent, je suis toujours le maître de la manœuvre en tant que président de la Corée. Je peux vous répéter, comme je l'ai dit à d'autres ce matin, que je réunirai ceux qu'il faut réunir le jour où je trouverai que c'est opportun. J'estime que le moment opportun n'est pas encore venu, mais ma volonté est d'aboutir. Je rassure donc ceux qui pourraient être inquiets.

J'ai l'avantage en tant que Ministre-Président du Gouvernement et en tant que Président de la Corée (COSTA en jargon belgo-belge), de pouvoir choisir le moment de faire ce qu'il faut faire et la façon dont il faut le faire.

Voilà où les choses en sont aujourd'hui, mais il est clair que je veillerai à trouver des solutions qui permettent à chacun d'entre

nous de respecter intégralement l'accord de Gouvernement, auquel je suis attaché comme à la prunelle de mes yeux, en ayant été le parrain.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Ministre-Président, si je vous comprends bien, M. Cerexhe et Mme Huytebroeck doivent rester près de leur téléphone, mais pas ce week-end.

Je voudrais également vous dire qu'à force de tourner autour, vous pourriez tomber dedans !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la recherche Scientifique. — J'ai attaché ma ceinture.

M. Grimberghs est tellement distrait aujourd'hui qu'il ne s'est pas rendu compte que je n'avais pas répondu à sa troisième question.

M. Denis Grimberghs. — Comme vous n'avez pas répondu aux deux premières, il n'y avait pas de raison que vous répondiez à la troisième.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la recherche Scientifique. — Ma réponse à votre troisième question est que le premier ministre m'a invité à représenter la Région bruxelloise en tant que telle, ainsi que toutes ses émanations, le 18 janvier à 17 heures et le 19 janvier à 17 heures pour finaliser les accords du Lambermont (ou de la Sainte Perlette). Mon cabinet, qui dispose déjà de certains textes, s'attache activement à les décrypter et à faire toutes les simulations nécessaires, dont celle dont vous nous avez suggéré l'opportunité, Monsieur Grimberghs.

Je peux donc vous rassurer. Nous serons présents et en ayant eu le temps d'étudier ces textes, qui sont complexes sur le plan technique. Avant d'aller représenter la région aux réunions en question, je ferai rapport jeudi prochain au Gouvernement des résultats des travaux réalisés par mon cabinet pour décrypter les textes et pour arrêter les positions que je proposerai au Gouvernement de prendre au nom de la Région bruxelloise.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Je voudrais faire une petite remarque. Il n'est pas bon que se posent de manière récurrente ces questions et cette sorte de menace sur une partie de notre budget qui n'est pas négligeable et qui doit être affectée aux commissions communautaires, qui couvrent des matières importantes pour les Bruxellois.

Cette question ne nous amuse pas du tout. Vos réponses, qui n'en sont pas, m'inquiètent profondément.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la recherche Scientifique. — C'est votre droit.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. JOEL RIGUELLE A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES DIFFICULTES FINANCIERES QUE LES COMMUNES DEVRONT AFFRONTER A LA SUITE DES DECISIONS DU GOUVERNEMENT FEDERAL »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE TOT DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE FINANCIELE MOEILIJKHEDEN WAARMEE DE GEMEENTEN GECONFRONTEERD ZULLEN WORDEN TEN GEVOLGE VAN DE BESLISSINGEN VAN DE FEDERALE REGERING »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président. Au début de cette nouvelle législature communale, les 19 conseils qui ont été investis de la responsabilité financière de la gestion des 19 communes doivent préparer, pour la plupart, un budget 2001 et des perspectives budgétaires pluriannuelles avec plusieurs épées de Damoclès qui menacent la sérénité des échevins des finances. La région qui exerce la tutelle sur ces communes a pour devoir d'en garantir la viabilité financière et elle s'y emploie au travers du contrôle qu'elle exerce régulièrement mais aujourd'hui une autre mission l'attend, celle de défendre les intérêts des communautés locales qui risquent d'être lésées par des décisions prises au niveau fédéral.

Chacun répète à loisir que le niveau communal est le premier lieu de la démocratie et que les communautés locales ont un rôle de premier plan à jouer. Depuis quelques temps, on a tendance à faire peser sur elles de plus en plus de responsabilités tout en leur enjoignant de gérer la pauvreté des moyens mis à leur disposition. Il y a quelques temps encore, le Ministre-Président annonçait d'éventuels plans d'assainissement pour certaines communes à la suite de la réforme des polices et, plus récemment encore, le ministre Picqué évoquait en radio les difficultés financières de deux communes bruxelloises en particulier en ressortant du placard le débat sur les fusions.

On n'a toujours pas de précisions quant aux coûts engendrés par la réforme de la police. L'inquiétude monte dans les communes.

Je souhaiterais évoquer les conséquences d'autres mesures telles que la réforme fiscale, la diminution des dividendes provenant des intercommunales de l'énergie, les implications financières du plan Rosetta au niveau des administrations communales et l'augmentation des rémunérations des mandataires locaux, même si elle est tout à fait légitime.

Les ministres Sauwens et Michel junior ont dressé récemment cet inquiétant inventaire et la presse fait écho de leur réaction et de la réaction conjointe des Ministres-Présidents wallon et bruxellois auprès de l'autorité fédérale. Il serait opportun que le Ministre-Président puisse nous informer des suites données à cette réaction et, précisément, de la volonté du gouvernement régional de défendre les intérêts des communes.

Le ministre Sauwens, lui, n'a pas souhaité construire une réaction commune entre la Région flamande et la Région bruxelloise sous prétexte que Bruxelles est un cas spécifique. En matière de « nouvelle culture communautaire », on peut s'étonner d'une telle attitude. Le Gouvernement bruxellois a-t-il réagi à cette attitude quelque peu méprisante à l'égard de notre région ? Par ailleurs, des suggestions ont été faites par les ministres Sauwens et Michel Junior comme, par exemple, l'abandon par l'Etat du prélèvement de 3 % de frais administratifs qu'il opère sur les additionnels à l'IPP. Ils ont suggéré d'accélérer le paiement des additionnels dus. Le Gouvernement régional bruxellois aurait demandé d'alléger les cotisations sociales que les communes paient en tant qu'employeur. Le Gouvernement régional a-t-il fait d'autres propositions et que compte-t-il mettre en œuvre pour faire aboutir ses démarches ?

Devant cette situation particulièrement alarmante, ne faut-il pas envisager, d'une part, une réaction plus ferme et plus construite du Gouvernement bruxellois et, d'autre part, un mode de collaboration plus étroit entre les 19 entités bruxelloises et leur tutelle ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la recherche Scientifique. — Les problèmes soulevés par M. Riguelle ne sont pas neufs et nous préoccupent depuis longtemps. Ils ont d'ailleurs constitué un des points importants abordés lors de la réunion entre le Gouvernement wallon et le Gouvernement bruxellois. A la suite de cette réunion, lors de laquelle nous avons fait l'inventaire des problèmes, M. Van Cauwenberghe et moi avons décidé d'écrire au Premier Ministre. Nous l'avons fait entre la Noël et le Nouvel an. Le Premier Ministre a dû recevoir notre lettre au début de l'année. Il est donc clair que je n'ai pas encore reçu sa réponse.

J'ai également été en contact avec M. Michel (junior) afin que, lors des contacts qu'il aurait avec M. Sauwens, il tienne dûment compte des décisions prises lors de la réunion conjointe des Gouvernements wallon et bruxellois.

D'après le récit que m'en a fait M. Michel et d'après les échos de la presse, cela semble avoir été le cas.

Nous devons donc attendre la réaction du Premier Ministre mais, si celle-ci devait tarder, les régions devraient revenir à la charge. Une solution doit être trouvée par rapport à une série de décisions fédérales qui répercutent de nouvelles charges sur les communes. C'est un problème sérieux qui ne peut certainement pas rester indéfiniment sans réponse.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour une question complémentaire.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je voudrais faire part de mon inquiétude. J'entends souvent dire qu'il faut attendre d'avoir des précisions au niveau fédéral. Je parlais d'inquiétudes dans les dix-neuf communes et pas seulement dans les nôtres, sans doute dans d'autres régions également.

Je ne reviendrai pas sur la réforme des polices, mais toute la clarté n'a pas encore été faite dans ce domaine. Je voulais simplement dire qu'à force d'attendre, comme les convoyeurs, on va être pigeon !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la recherche Scientifique. — On n'attend pas. On agit. Je m'inquiète de voir le nombre de gens inquiets dans cette Assemblée.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Ministre-Président, c'est vous-même qui avez parlé de votre inquiétude par rapport à la police. Il y a huit jours MM. Reynders et Duquesne ont dit exactement le contraire. C'est un peu normal que nous soyons inquiets, vous ne trouvez pas ?

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE MOUVEMENT DE GREVE À LA STIB »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE STAKING BIJ DE MIVB »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

C'est M. le Ministre-Président qui répondra en lieu et place de M. Jos Chabert, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je suis fort honoré que ce soit le Ministre-Président qui réponde à cette question. En effet, sans manifester aucune inquiétude sur le sujet que je vais aborder, je me réjouis que le Ministre-Président perçoive bien l'enjeu de la question que je vais traiter.

Les organisations représentatives des travailleurs de la STIB ont été dans l'obligation d'organiser un vaste mouvement de mobilisation pour faire entendre leurs revendications. Or, comme j'ai eu l'occasion de vous le préciser lors des débats relatifs au budget 2001 de notre région, les organisations syndicales s'étaient adressées au Gouvernement à la veille de l'adoption de son projet de budget en vue d'attirer l'attention de tous les ministres du Gouvernement sur les revendications légitimes des travailleurs de la STIB, en mettant en évidence le fait que ces revendications étaient notamment la conséquence d'accords passés avec des travailleurs d'autres entreprises publiques de transport.

Le fait qu'aucune réponse n'ait été donnée à ce courrier de votre part et en particulier de la part du ministre des Communications n'a pu que décevoir les représentants des travailleurs et alourdir le climat social qui n'est déjà pas très bon à la suite des déclarations du nouveau Directeur général de la STIB.

Je note au sujet de cette déclaration maladroite que le ministre Chabert n'avait pas voulu s'en démarquer, avec le résultat que l'on sait.

Nous devons noter également, avec satisfaction cette fois, la maturité des responsables des organisations syndicales qui ont veillé à proposer à leurs affiliés une forme d'action qui ne pénalise pas l'usager des transports publics. Le fait que cette action ait été basée sur l'accès gratuit aux transports publics, comme le propose le groupe PSC depuis de longs mois, nous réjouit évidemment. Cela nous permet de vérifier dans un test grandeur nature les effets que pourrait avoir une telle politique. Nous souhaitons dès lors vous interroger : sur les conséquences en termes de fréquentation du réseau pendant toute la période de l'action menée par les organisations syndicales; sur les contrôles qui ont été organisés à l'instigation de la direction de la STIB en vue d'entraver l'action des organisations syndicales; sur l'évolution des négociations en vue d'organiser la paix sociale à l'intérieur de cette grande entreprise de service public bruxelloise; sur les moyens que le Gouvernement entend mettre à la disposition de la STIB en vue de rencontrer les revendications des travailleurs. Nous savons en effet que pour conclure un accord social avec les organisations syndicales, le nerf de la guerre sera de savoir quel montant sera affecté à la réalisation de cet accord.

C'est la non-détermination de cette enveloppe qui pose problème. Je demanderai au Ministre-Président de se souvenir de ce qui s'est passé au niveau du Gouvernement wallon. Il est bon, de temps en temps, de profiter des expériences d'autrui et d'éviter de commettre les mêmes erreurs.

Aujourd'hui, les organisations syndicales ont développé une action d'alerte, d'une certaine maturité. Pour ma part, je ne voudrais pas que l'on en arrive à un climat social tellement détérioré que les usagers de la STIB en feraient les frais.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président, qui répondra en lieu et place du ministre Chabert.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la recherche Scientifique. — Madame la Présidente, je remercie M. Grimberghs d'avoir posé ces questions qui permettent au Gouvernement de préciser sa position.

M. Chabert a préparé la réponse suivante à laquelle je me rallie bien volontiers et que je vous livre au nom du Gouvernement : « L'accord paritaire précédent conclu au sein de la STIB venait à expiration le 31 décembre 2000. Les discussions relatives à un nouvel accord social 2001-2002, ont été entamées dès le mois de novembre 2000. L'action syndicale menée en front commun à partir du 22 décembre avait pour but de mettre en exergue les revendications syndicales sur le plan des salaires et des conditions de travail. Cette action comportait un appel aux voyageurs pour qu'ils n'achètent pas de titre de transport jusqu'au 1er janvier (application dudit tarif zéro).

Je tiens à rappeler une nouvelle fois que la conclusion d'un accord social relève de la compétence de la société de transport et que l'autorité de tutelle n'est pas censée intervenir dans ce processus. Malgré cela, et contrairement à ce que vous prétendez, Monsieur Grimberghs, M. Chabert a toujours répondu aux lettres que les organisations syndicales lui faisaient parvenir. De plus, il n'a cessé de les inciter à poursuivre les négociations. Aussi, M. Chabert a-t-il reçu la délégation syndicale, à la demande de celle-ci, dans le but de s'enquérir des revendications des travailleurs et afin de les inciter à reprendre le dialogue avec la direction. De ce fait, le dialogue a repris et les partenaires sociaux espèrent signer rapidement un nouvel accord social. D'après les informations communiquées par la STIB, l'action syndicale a causé à la société une perte de recettes estimée à 45 millions de francs. Pendant cette période, la fréquentation du réseau a été semblable à celle de 1999.

M. Chabert précise, en outre, que les contrôles n'ont pas été effectués pour entraver l'action syndicale mais pour rappeler au public qu'il est nécessaire de se munir d'un titre de transport lorsqu'on utilise les transports en commun.

Il convient également de noter que les contrôleurs n'ont pas verbalisé lorsque la clientèle était dans l'impossibilité de se procurer un titre de transport.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je serai très bref.

Premièrement, Monsieur le Ministre-Président, je rappelle que la conclusion d'un nouvel accord était inéluctable puisque l'accord précédent prenait fin le 31 décembre 2000. Il était donc prévisible qu'une nouvelle négociation aurait lieu. Si je comprends la réponse suivant laquelle cette question relève de la responsabilité de la STIB, il revient, à mon sens, à la région de conseiller à ces dernières de s'y prendre à l'avance dans ce genre de négociation. Sinon, on ne peut aboutir qu'à l'incompréhension et aux tensions que l'on connaît.

Deuxièmement, vous avez dit que c'est à la société de transport qu'il revenait de régler cette question. Je vous demande à nouveau de vous rappeler de ce qui s'est passé en Wallonie. Il n'est pas évident pour un gouvernement de déclarer simplement que, compte tenu de l'existence d'un contrat de gestion, il n'est pas concerné par le sujet. Un jour ou l'autre, l'affaire finit par lui revenir par portes et fenêtres.

Troisièmement, ne perdons pas de vue qu'aujourd'hui, il n'y a plus de contrat de gestion. Celui-ci a été prolongé pour un an et est arrivé à échéance le 31 décembre. J'ignore ce qui s'est passé lors du Conseil des ministres — peut-être allez-vous me le dire — mais il serait question d'adopter un nouvel avenant au contrat de gestion pour prolonger de trois mois l'avenant précédent. D'après l'ordonnance, cette matière relève de la responsabilité des autorités de la STIB. Cependant, il n'y a actuellement plus aucun contrat de gestion qui permette de savoir avec quels moyens la négociation peut avoir lieu.

(M. Béghin, premier Vice-Président, remplace Mme De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

Nous en revenons donc inévitablement à la question à laquelle vous n'avez pas répondu : quelle est l'enveloppe disponible pour mener une négociation ?

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la recherche Scientifique. — Monsieur le Président, je ferai part des réflexions de M. Grimberghs à M. Chabert.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LE FINANCEMENT DE LA DESTRUCTION DES FARINES DE VIANDE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA MALADIE DE LA « VACHE FOLLE » »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN TOT DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE FINANCIERING VAN DE VERNIETIGING VAN VLEESMEEL IN HET KADER VAN DE STRIJD TEGEN DE GEKKE KOEIENZIEKTE »

M. le Président. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, la destruction des farines de viande va s'avérer fort coûteuse. Selon les estimations, on évoque des montants de l'ordre de 7 à 8 milliards voire, selon les derniers articles parus dans la presse, de 10 à 20 milliards.

Se pose dès lors, bien entendu, le problème de l'autorité qui va prendre ce financement en charge.

A cet égard, une manœuvre de l'Etat fédéral semble se dessiner : en convertissant ce qui était qualifié jusqu'ici de « sous-produits industriels » en « déchets », la prise en charge de ce coût glisserait de l'autorité fédérale vers celles des régions, sans qu'il soit apparemment envisagé de transmettre une enveloppe budgétaire correspondante en même temps que la responsabilité de l'exécution des missions se situant dans le cadre de la résolution du problème.

De plus, on laisserait le soin aux régions de s'accorder sur un « mode de financement harmonisé ».

Une telle pratique, totalement contraire aux principes d'une saine gestion budgétaire est, en outre, très peu conforme au concept de loyauté fédérale et est susceptible de provoquer de graves tensions entre les différentes régions quand il faudra déterminer une clé de répartition.

M. le Ministre peut-il nous indiquer avec précision quel est l'état de la question par rapport à ce qui a été annoncé dans la presse ?

Quelles sont par ailleurs les démarches entreprises par notre Gouvernement pour préserver les intérêts de la Région bruxelloise ?

M. le Président. — La parole est au ministre.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, j'ai obtenu les données relatives à cette problématique par le biais de l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement. A Bruxelles, ± 15 000 tonnes de déchets animaliers sont actuellement produites. En premier lieu, nous avons 512 tonnes de cadavres, 1 500 tonnes de graisses et 1 000 tonnes d'os et de couennes destinées à la production de gélatine. Ces déchets sont qualifiés de déchets à haut risque. Le solde est constitué de déchets à bas risque.

La Région de Bruxelles-Capitale possède deux abattoirs : Viangros, qui produit 3 200 tonnes par an de déchets animaliers, et l'abattoir d'Anderlecht, qui en produit 2 100 tonnes par an.

Les ateliers de découpe produisent 1 700 tonnes de déchets par an.

La situation est tout à fait différente en ce qui concerne les petits bouchers. La Région de Bruxelles-Capitale compte environ 600 bouchers, lesquels produisent chacun, en moyenne, 130 kilogrammes de déchets par semaine, soit 4 200 tonnes par an. Le traitement de ces déchets s'est effectué jusqu'à présent à un prix forfaitaire de 350 francs par collecte. Les collecteurs proposent aujourd'hui un prix de 350 francs par collecte, majoré de 1 000 francs par bac de 150 kilogrammes, soit approximativement 7 francs par kilogramme, montant actuellement considéré comme étant le plus exact. Il est certain qu'un petit nombre de bouchers vont répercuter ces frais dans leur prix de vente ou peut-être tenteront-ils de se défaire de ces déchets par d'autres voies comme les sacs gris. Il faudra à cet égard que notre collègue Gosuin se montre vigilant. Peut-être assisterons-nous aussi à des dépôts clandestins …

Il faut ajouter à tout cela 600 tonnes issues du traitement des eaux usées des abattoirs et des déchets à destination spécifique comme les peaux qui ne sont pas prises en compte dans tous ces calculs. Puisque les graisses et les autres parties d'animaux ne

présentant pas de risques peuvent être utilisées pour la production de la gélatine, il reste en Région bruxelloise 12 500 tonnes de déchets à éliminer. Le coût du traitement de ces 12 500 tonnes est évalué par l'OVAM (*Openbare afvalmaatschappij*) qui a effectué l'étude, à 7 francs le kilo. Après traitement par la société Rendac située à Denderleeuw, ces 12 500 tonnes sont ramenées à 5 000 tonnes de farine. Au niveau fédéral, la Belgique produit annuellement 180 000 tonnes de farine. Bruxelles représente donc 3 % de la production de farine qui sont actuellement stockées au port de Gand dans les installations de Manuport avant d'être transportées aux cimenteries de Wallonie pour être incinérées.

La situation est pareille pour la production de viande : en 1999 Bruxelles a produit approximativement 27 000 tonnes sur 1 270 000 tonnes pour le pays entier. Là aussi la proportion est de l'ordre de 3 %. Il est logique que les déchets soient proportionnels au nombre de tonnes produites. Le Gouvernement bruxellois défend la position que la problématique de l'ESB ne peut donner lieu à l'instauration d'aucune nouvelle taxe à la consommation et que le secteur doit assumer ses responsabilités.

Wij kunnen niet aanvaarden dat de overheid bij de marktprijszetting wordt betrokken.

Algemene steunmaatregelen zijn weinig zinvol. Waarom zouden « herbivore » Brusselaars moeten betalen voor hun « carnivore » stadsgenoten ?

Zowel de ministers Tomas en Gosuin als ikzelf hebben dit standpunt als vertegenwoordigers van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering aan de federale overheid duidelijk gemaakt.

Un certain nombre de réunions ont eu lieu avec le ministre de l'Agriculture, M. Jaak Gabriëls. A l'issue de la Conférence interministérielle de l'Agriculture qui s'est tenue hier soir, un prétendu accord de principe a été annoncé. Il concerne le préfinancement pendant trois mois de la destruction des déchets d'animaux. Le montant total de cette destruction est estimé par le cabinet du ministre Gabriëls à 500 millions. Je rappelle qu'il s'agit d'un prétendu accord, car toutes les données qui ont été mises sur la table étaient très générales, peu détaillées …

Zolang er geen details zijn over de betalingen gedurende de periode van drie maanden, kan er niet van een concreet akkoord worden gesproken. Tijdens de vergaderingen, waarbij de ministers Gabriëls en Dua en vertegenwoordigers van andere kabinetten aanwezig waren, werden er cijfers naar voren gebracht. Om het probleem tijdelijk op te lossen zou men gedurende drie maanden een inspanning kunnen leveren. Wij zijn daar echter geen voorstander van. Er kan niet van een akkoord worden gesproken aangezien er nog te veel onduidelijkheid heerst. Een eventuele overheidstussenkomst moet hoe dan ook tijdelijk zijn en de budgettaire impact ervan moet tot een minimum worden beperkt.

Lors de la réunion d'hier, une clé de répartition a été présentée : la Flandre prendrait à charge 75 %, la Wallonie 20 % et Bruxelles 5 %. Vous constaterez 2 % supplémentaires par rapport à la production. En effet, nous ne produisons que 3 % de viande mais nous utilisons à peu près 10 % de la consommation totale du pays.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — On ne connaît pas la répartition des végétariens par rapport aux carnivores !

M. Guy Vanhengel. Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Tout à fait.

On a donc essayé de rééquilibrer. Si nous en restons aux chiffres de base annoncés par le ministre Gabriëls, soit 500 millions, et si, dans cette optique, nous devions financer 5 % — pour autant qu'un accord intervienne dans ce sens, — cette mesure représenterait un coût budgétaire de 25 millions pour la région.

Dit is een realistisch bedrag.

Wij blijven in principe tegen een dergelijke maatregel gekant. Zodra men een tussentijdse maatregel aanvaardt, loopt men het gevaar gedurende jaren voor de kosten te blijven opdraaien. Ik herhaal dat wij eventueel bereid zijn een oplossing te aanvaarden op voorwaarde dat het om een tijdelijke maatregel gaat en dat de budgettaire impact beperkt blijft.

Op federaal niveau wordt voorgesteld de betaling aan de slachthuizen uit te voeren. Het aandeel van Brussel zou bijgevolg tussen drie en vijf procent schommelen. We kunnen immers niet meer aan de slachthuizen betalen dan ze produceren. Hierover bestaat nog geen akkoord tussen de ministers van Landbouw.

Ik heb nog een opmerking over het juridische kader. De financiering die thans wordt voorgesteld, zal later misschien op Europees vlak worden aangevochten en worden beschouwd als een steunmaatregel in moeilijkheden. Hiertoe is evenwel een andere, specifieke procedure vereist.

In Frankrijk wordt sedert twee jaar een belasting geheven op het vlees. De Europese instanties beschouwen dit thans als een onterechte staatssteun.

Hiermee heb ik de situatie geschetst met betrekking tot de BSE-problematiek in het Brussels Gewest. We hebben te maken met een probleem van beperkte budgettaire omvang. Het aannemen van een principiële houding is belangrijk voor de verdere afwikkeling van het dossier. In tegenstelling tot wat vanmorgen werd aangekondigd, heeft men de technische gegevens nog niet verwerkt die tot een eventuele tijdelijke overheidstussenkomst kunnen leiden.

M. le Président. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre pour cette analyse extrêmement fouillée et pour tous les chiffres qu'il a fournis à notre Parlement. Cela éclaire bien la nature du problème. Le ministre a aussi mis l'accent sur l'incertitude qui plane encore sur le coût général de cette mesure. C'est sur ce point que notre vigilance doit rester constante.

Nous devons effectivement prendre acte de ce pré-accord ou prétendu accord — je ne sais quelle qualification lui donner —, mais nous devrons également rester vigilants sur ses implications ultérieures. Si, comme vous nous l'avez dit, il n'avait pas un caractère temporaire et s'il servait de précédent pour des prises en charge, la région ne pourrait pas supporter à terme les conséquences d'une telle politique.

Monsieur le Ministre, tout en vous félicitant pour ce qui a été réalisé jusqu'à présent, je me permets de réitérer la demande d'une

vigilance de tous les instants à vous et à vos collègues qui sont également concernés.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous pouvez compter sur nous.

M. le Président. — L'incident est clos.

(Mme De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw op als voorzitter.)

QUESTION ORALE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DU LOGEMENT »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING, BETREFFENDE « DE RAAD VAN BESTUUR VAN HET WONINGFONDS »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, chers Collègues, voici 18 mois que les élections régionales se sont tenues et le conseil d'administration du Fonds du Logement n'est toujours pas renouvelé, ni d'ailleurs le collège juridictionnel.

Or, il est prévu que le conseil d'administration du Fonds du Logement doit être renouvelé dans les 12 mois suivant les élections régionales. Cela fait donc 6 mois que ce renouvellement aurait dû être réalisé.

Il nous revient que ce retard serait dû à un blocage politique dont il faut trouver l'origine dans les propositions faites par le secrétaire d'Etat qui ne respecterait pas la règle de répartition proportionnelle des groupes représentés au conseil.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, pouvez-vous expliquer les raisons pour lesquelles le conseil d'administration n'a, à ce jour, toujours pas été renouvelé ? Avez-vous pris des dispositions pour assurer ce renouvellement dans les meilleurs délais ? Avez-vous fixé un calendrier pour ce renouvellement ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, chers Collègues, la question de Mme Huytebroeck me donne l'occasion de souligner l'efficacité du Fonds du Logement et l'extraordinaire travail réalisé au cours de ces dernières années par le conseil d'administration sortant.

Le renouvellement des administrateurs est inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil des ministres, prévu le jeudi 18 janvier 2001. Ce renouvellement a pris plus de temps que prévu parce qu'au cours de ces dix-huit premiers mois, j'ai voulu privilégier l'action du Fonds du Logement et aussi parce que la composition de ce conseil d'administration est assez complexe dans la mesure où, comme vous le savez sans doute, un tiers des administrateurs est désigné par la Ligue des Familles, un deuxième tiers par le Gouvernement sur la base d'une proposition de la Ligue des Familles et le troisième tiers par la région.

Quant à la règle de répartition proportionnelle, elle n'existe pas au sein du conseil d'administration. J'ai essayé de composer ce conseil d'administration en choisissant prioritairement des personnes compétentes car il faut poursuivre l'action du Fonds de Logement avec efficacité. Bien entendu, je tiens à ce que les différentes sensibilités politiques — démocratiques, cela va de soi — puissent s'exprimer au sein de ce conseil.

Voilà donc les raisons du retard apporté à la mise en place du conseil d'administration. Cependant, c'est chose quasiment faite. Je ne doute pas que mes collègues du Gouvernement accepteront la proposition que je leur ferai jeudi prochain.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — J'espère qu'une décision sera effectivement prise car ce point a déjà été inscrit plusieurs fois à l'orde du jour du Conseil des ministres. Ce n'est pas parce qu'un point figure à l'agenda qu'une décision est automatiquement prise. Nous verrons ce qu'il en sera la semaine prochaine.

Mme la Présidente. L'incident est clos.

SCRUTINS SECRETS

GEHEIME STEMMINGEN

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRESENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS A UNE PLACE VACANTE DE MEMBRE DU COLLEGE D'ENVIRONNEMENT (article 79 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative au permis d'environnement)

GEHEIME STEMMINGEN MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN EEN DUBBELTAL VOOR EEN VACANT AMBT VAN LID VAN HET MILIEUCOLLEGE (artikel 79 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunning)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les scrutins secrets en vue de la présentation d'une liste double de candidats à une place vacante de membre du Collège d'environnement, conformément à l'article 79 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative au permis d'environnement. Il s'agit de pourvoir au remplacement de M. Michel Verbanck, démissionnaire.

Aan de orde zijn de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van een dubbeltal voor één vacant ambt van lid van het

Milieucollege, overeenkomstig artikel 79 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunning. Het gaat erom de heer Michel Verbanck, ontslagnemend, te vervangen.

Les bulletins de vote ont été distribués.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

Je vous propose de charger un secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires, par exemple Mme Béatrice Fraiteur.

Ik stel voor een secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere secretarissen, bijvoorbeeld mevrouw Béatrice Fraiteur.

Nous procédons aux scrutins secrets en vue de la présentation du premier et du second candidats à la place vacante de membre du Collège d'environnement, en remplacement de M. Michel Verbanck.

Wij gaan thans over tot de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van de eerste en van de tweede kandidaat voor het vacante ambt van lid van het Milieucollege, ter vervanging van de heer Michel Verbanck.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne. Les bulletins reprennent les noms des 2 candidats et il vous appartient d'émettre simultanément un scrutin en faveur d'un premier et d'un second candidats en cochant une croix dans les colonnes correspondantes.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren. Op de stembriefjes staan de namen van de 2 kandidaten vermeld. U kunt tegelijk een stem uitbrengen voor een eerste en een tweede kandidaat door een kruisje te plaatsen in de overeenkomstige kolommen.

J'invite Mme la secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig mevrouw de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd ?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises : 57

Aantal uitgebrachte stemmen : 57

Votes blancs et nuls : 17

Blanco en ongeldige stemmen : 17

Nombre de votes valables : 40

Aantal geldige stemmen : 40

RESULTAT DU VOTE POUR LE PREMIER CANDIDAT

UITSLAG VAN DE STEMMING VOOR DE EERSTE KANDIDAAT

Pour M. Vanderborght : 38

Voor de heer Vanderborght : 38

Pour M. Vanden Eynde : 2

Voor de heer Vanden Eynde : 2

M. Vanderborght obtient donc la majorité absolue.

De heer Vanderborght bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Vanderborght qui obtient la majorité absolue est présenté comme premier candidat à la place vacante pour le mandat de membre du Collège d'environnement.

De heer Vanderborght, die de volstrekte meerderheid bekomt, is dus voorgedragen als eerste kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van lid van het Milieucollege.

RESULTAT DU VOTE POUR LE SECOND CANDIDAT

UITSLAG VAN DE STEMMING VOOR DE TWEEDE KANDIDAAT

Nombre de voix émises : 56

Aantal uitgebrachte stemmen : 56

Votes blancs et nuls : 17

Blanco en ongeldige stemmen : 17

Nombre de votes valables : 39

Aantal geldige stemmen : 39

Pour M. Vanden Eynde : 38

Voor de heer Vanden Eynde : 38

Pour M. Vanderborght : 1

Voor de heer Vanderborght : 1

M. Vanden Eynde obtient donc la majorité absolue.

De heer Vanden Eynde bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Vanden Eynde qui obtient la majorité absolue est présenté comme second candidat à la place vacante pour le mandat de membre du Collège d'environnement.

De heer Vanden Eynde, die de volstrekte meerderheid bekomt, is dus voorgedragen als tweede kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van lid van het Milieucollege.

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets et propositions dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen en voorstellen.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE REGIONAL BRUXELLOIS DE L'EMPLOI

Votes réservés

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE ORGANISATIE EN WERKING VAN DE BRUSSELSE GEWESTELIJKE DIENST VOOR ARBEIDSBEMIDDELING

Aangehouden stemmingen

Mme la Présidente. — Nous allons procéder aux votes sur les amendements et articles réservés du projet d'ordonnance.

Wij zullen over de aangehouden amendementen en artikelen van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de Mmes Evelyne Huytebroeck, Anne-Françoise Theunissen et Julie de Groote à l'article 4.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van mevrouwen Evelyne Huytebroeck, Anne-Francoise Theunissen, Julie de Groote bij artikel 4.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

59 membres sont présents.

59 leden zijn aanwezig.

18 répondent oui.

18 antwoorden ja.

36 répondent non.

36 antwoorden neen.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cools, Cornelissen, Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Michel, Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Romdhani, Smits, Tomas, Vanhengel, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz et van Eyll.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, M. Cerexhe, Mme De Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Grimberghs, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 4.

Wij stemmen nu over het artikel 4.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

63 membres sont présents

63 leden zijn aanwezig.

40 répondent oui.

40 antwoorden ja.

22 répondent non.

22 antwoorden neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, l'article 4 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 4 aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Michel, Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz et van Eyll.

On voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, M. Cerexhe, Mme De Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Grimberghs, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

S'est abstenue :

Heeft zich onthouden :

Mme Bastien.

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 de Mmes Anne-Françoise Theunissen et Julie de Groote à l'article 6.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 2 van mevrouwen Anne-Françoise Theunissen en Julie de Groote bij artikel 6.

Puis-je considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci ? (*Assentiment.*)

Mag ik aannemen dat de uitslag van de stemming over het vorige amendement ook geldt voor dit amendement ? (*Instemming.*)

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 6.

Wij stemmen nu over het artikel 6.

Puis-je considérer que le résultat du vote sur l'article 4 précédent est valable pour celui-ci ? (*Assentiment.*)

Mag ik aannemen dat de uitslag van de stemming over het artikel 4 ook geldt voor dit amendement ? (*Instemming.*)

En conséquence, l'article 6 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 6 aangenomen.

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Je vous rappelle que deux corrections d'ordre technique ont été apportées ce matin.

Ik herinner u aan de twee technische opmerkingen die deze morgen werden voorgedragen.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

40 répondent oui.

40 antwoorden ja.

23 répondent non.

23 antwoorden neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Michel, Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz et van Eyll.

On voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mmes Bastien, Braeckman, M. Cerexhe, Mme De Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Grimberghs, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, dit ontwerp van ordonnantie is in feite de bevestiging van de bestaande toestand en werking. Het is weinig innoverend en biedt weinig perspectieven op verandering. De BGDA wordt sinds zijn oprichting gekenmerkt door vrijwillig georganiseerd immobilisme en het teruggeplooid zijn op zichzelf. Iedere samenwerking met andere instellingen zoals het Institut bruxellois pour la formation francophone professionnelle en met de tewerkstellingsstructuren op gemeentelijk niveau wordt bewust afgeremd met als evident doel het monopolie van de BGDA op tewerkstellingsvlak te bevestigen en zelfs te versterken.

De Voorzitter. — Mijnheer Van Assche, dat is een stemverklaring en die wordt afgelegd vóór de stemming of na een onthouding.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de voorzitter, ik had teken gedaan voor de stemming maar u hebt het niet gezien.

De Voorzitter. — Vanochtend hebben we u niet gezien.

De heer Jos Van Assche. — Bij de BGDA is politisering van de diensten geen ijdel woord. Aan Franstalige kant worden de vier hoogste functies door PS-militanten bezet. Een zogezegd lid van de PSC stond bij de gemeenteraadsverkiezingen op de PS-lijst. Een van de geviseerde functies werd via ambtswaarneming aan een PS-militant toegewezen. Dat is betreurenswaardig, want in weerwil van de schijn is er geen sprake van enig ideologisch pluralisme aan de top. (*Luidruchtig protest op alle banken*)

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT VISANT A VALORISER LE TRAVAIL D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT OM HET PARLEMENTAIR INITIATIEF TE HERWAARDEREN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif (sur l'amendement, l'article réservé et) sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement (de M. Benoît Cerexhe et Mme Evelyne Huytebroeck) visant à valoriser le travail d'initiative parlementaire.

Aan de orde is de naamstemming (over het amendement, het aangehouden artikel en) over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement (van de heer Benoît Cerexhe en mevrouw Evelyne Huytebroeck) om het parlementair initiatief te herwaarderen.

Je vous rappelle que ce vote porte sur les conclusions de la commission spéciale du Règlement tendant à ne pas adopter la proposition et qu'il a lieu à la double majorité.

Ik herinner u eraan dat de stemming betrekking heeft op de conclusies van de bijzondere commissie voor het Reglement die besloten heeft het voorstel niet aan te nemen en dat het voorstel bij dubbele meerderheid moet worden aangenomen.

Nous passons au vote sur les conclusions de la commission spéciale du Règlement.

Wij gaan over tot de stemming over de conclusies van de bijzondere commissie voor het Reglement.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ?

La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je trouverais vraiment dommage que le Conseil n'adopte pas cette modification du Règlement. Elle vise à améliorer le travail parlementaire et à consacrer une réunion de commission par mois à l'examen des propositions émanant des parlementaires. Notre seul souci est de valoriser le travail parlementaire. On sait que finalement, très peu de propositions connaissent un parcours parlementaire complet. Je crois qu'il n'est donc pas exagéré de demander qu'une dizaine de réunions des commissions par an soient consacrées à l'examen des textes qui émanent des membres de cette Assemblée.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, contrairement à ce que M. Cerexhe semble prétendre, ce n'est pas une commission qui se réunirait une dizaine de fois par an, mais bien chaque Commission qui consacrerait une réunion par mois à l'examen des propositions des membres. Cela multiplie évidemment le nombre de réunions. Actuellement, chaque commission est tenue de se réunir pour cet examen tous les deux mois. Nous avons insisté auprès du Bureau élargi pour que cela soit effectivement le cas. Je crois que nous devons d'abord appliquer le règlement tel qu'il existe avant de le modifier. Il ressort du dernier bulletin de l'Assemblée qu'il y a une augmentation très importante du nombre d'heures de réunions de nos commissions. Cela démontre bien que le travail parlementaire est fait. Mais il faut parfois nous laisser le temps d'examiner certaines propositions. Et je sais parfaitement bien que certains mois, nous ne serons pas physiquement à même d'ajouter une réunion spéciale dans chaque commission pour examiner les propositions. C'est la raison pour laquelle la commission propose de rejeter la demande de modification du Règlement.

Mme la Présidente. — Merci, Monsieur Cools, de plus, j'ai moi-même écrit aux présidents de commissions pour leur demander de traiter les dossiers qui étaient en souffrance. Je compte par ailleurs réunir tous les présidents de commission pour leur rappeler ce devoir. Faisons d'abord tout ce que l'on doit faire, ce ne sera déjà pas si mal.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

41 répondent oui.

41 antwoorden ja.

23 répondent non.

23 antwoorden neen.

En conséquence, le Conseil adopte les conclusions de la commission spéciale du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad de conclusies van de bijzondere commissie voor het Reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Michel, Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, M. Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mmes Bastien, Braeckman, M. Cerexhe, Mme De Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Grimberghs, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT VISANT A PERMETTRE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION COMPETENTE POUR LES FINANCES D'EFFECTUER UN EXAMEN APPROFONDI DES BUDGETS DES RECETTES ET DES DEPENSES

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT OM DE LEDEN VAN DE VOOR FINANCIEN BEVOEGDE COMMISSIE IN STAAT TE STELLEN DE BEGROTING VAN DE ONTVANGSTEN EN DE UITGAVEN GRONDIG TE ONDERZOEKEN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement (de M. Benoît Cerexhe et Mme Evelyne Huytebroeck) visant à permettre aux membres de la commission compétente pour les Finances d'effectuer un examen approfondi des Budgets des recettes et des dépenses.

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het Reglement (van de heer Benoît Cerexhe en mevrouw Evelyne Huytebroeck) om de leden van de voor de Financiën bevoegde commissie in staat te stellen de begroting van de ontvangsten en de uitgaven grondig te onderzoeken.

Je vous rappelle que ce vote a lieu à la double majorité.

Ik herinner u eraan dat het voorstel bij dubbele meerderheid moet worden aangenomen.

Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement.

Wij gaan over tot de stemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het Reglement.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, j'ai eu l'occasion ce matin d'expliquer le contenu de la proposition que nous avons déposée avec Mme Huytebroeck.

Cette proposition tient compte des expériences malheureuses que nous avons connues au cours de ces derniers mois pendant lesquels on nous a fait travailler nous, parlementaires, dans la hâte, au niveau de l'examen des documents budgétaires. Notre proposition vise à octroyer un délai de cinq jours ouvrables entre le moment où les documents budgétaires sont distribués aux parlementaires et celui où ils sont examinés pour la première fois en commission des Finances, afin de nous permettre d'accomplir notre travail correctement.

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de modification du Règlement.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het voorstel tot wijziging van het Reglement.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

64 répondent oui.

64 antwoorden ja.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Mme Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vanhengel, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

MM. Arckens, Béghin, Mme Byttebier, MM. Demol, Gatz, Grijp, Mme Grouwels, MM. Lootens-Stael et Van Assche.

De Voorzitter. — De heer Guy Vanhengel, minister, heeft het woord.

Ik hoop dat de minister beseft wat deze uitslag betekent.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw de Voorzitter, in de VGC, waar ik ook bevoegd ben voor begroting, bestaat een gelijkaardig reglement dat bepaalt dat de documenten vooraf ter beschikking moeten worden gesteld. We zijn daar dit jaar in geslaagd en zoals beloofd zal dit vanaf volgend jaar ook het geval zijn voor de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

Mme la Présidente. — Nous prenons acte de votre promesse.

ORDRE DU JOUR MOTIVE DEPOSE EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES DECLARATIONS DU MINISTRE-PRESIDENT DE LA REGION FLAMANDE RELATIVES AU STATUT DE LA REGION BRUXELLOISE », L'INTERPELLATION JOINTE DE M. BENOIT CEREXHE CONCERNANT « LES DECLARATIONS DU MINISTRE-PRESIDENT ET CELLES DE CERTAINS MEMBRES DU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS FAITES EN REACTION AUX PROPOS ANTI-BRUXELLOIS DU MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT FLAMAND », L'INTERPELLATION JOINTE DE M. SVEN GATZ CONCERNANT « LA THESE DU MINISTRE-PRESIDENT FLAMAND SELON LAQUELLE BRUXELLES DOIT RECEVOIR UN STATUT SIMILAIRE A CELUI DE WASHINGTON DC », L'INTERPELLATION JOINTE DE MME ANNE-SYLVIE MOUZON CONCERNANT « LES PROPOS TENUS PAR M. PATRICK DEWAEL CONCERNANT LE STATUT DE BRUXELLES ET SON ROLE INSTITUTIONNEL DANS LE SYSTEME FEDERAL BELGE », ET L'INTERPELLATION JOINTE DE M. JEAN-LUC VANRAES CONCERNANT « LA DISCUSSION SUR LE STATUT PARTICULIER DE BRUXELLES »

Vote nominatif

GEMOTIVEERDE MOTIE INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN TOT DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE REGERING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE VERKLARINGEN VAN DE MINISTER-PRESIDENT VAN HET VLAAMS GEWEST OVER HET STATUUT VAN BRUSSEL », DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE BETREFFENDE « DE VERKLARINGEN VAN DE MINISTER-PRESIDENT EN DEZE VAN SOMMIGE LEDEN VAN DE BRUSSELSE REGERING ALS REACTIE OP DE ANTI-BRUSSELSE UITLATINGEN VAN DE MINISTER-PRESIDENT VAN DE VLAAMSE REGERING », DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER SVEN GATZ BETREFFENDE « DE STELLING VAN DE VLAAMSE MINISTER-PRESIDENT DAT BRUSSEL EEN STATUUT ZOALS WASHINGTON DC MOET KRIJGEN », DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW ANNE-SYLVIE MOUZON BETREFFENDE « DE UITLATINGEN VAN DE HEER PATRICK DEWAEL BETREFFENDE HET STATUUT VAN BRUSSEL EN ZIJN INSTITUTIONELE ROL IN HET BELGISCH FEDERAAL SYSTEEM » EN DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES BETREFFENDE « DE DISCUSSIE MET BETREKKING TOT HET BIJZONDER STATUUT VAN BRUSSEL »

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la Recherche Scientifique, concernant « les déclarations du Ministre-Président de la Région flamande relatives au statut de la Région bruxelloise », l'interpellation jointe de M. Benoît Cerexhe concernant « les déclarations du Ministre-Président et celles de certains membres du Gouvernement bruxellois faites en réaction aux propos anti-bruxellois du Ministre-Président du Gouvernement flamand », l'interpellation jointe de M. Sven Gatz concernant « la thèse du Ministre-Président flamand selon laquelle Bruxelles doit recevoir un statut similaire à celui de Washington DC », l'interpellation jointe de Mme Anne-Sylvie Mouzon concernant « les propos tenus par M. Patrick Dewael concernant le statut de Bruxelles et son rôle institutionnel dans le système fédéral belge », et l'interpellation jointe de M. Jean-Luc Vanraes concernant « la discussion sur le statut particulier de Bruxelles ».

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de verklaringen van de Minister-President van het Vlaams Gewest over het statuut van Brussel », de toegevoegde interpellatie van de heer Benoît Cerexhe betreffende « de verklaringen van de Minister-President en deze van sommige leden van de Brusselse Regering als reactie op de anti-Brusselse uitlatingen van de Minister-President van de Vlaamse Regering », de toegevoegde interpellatie van de heer Sven Gatz betreffende « de stelling van de Vlaamse Minister-President dat Brussel een statuut zoals Washington DC moet krijgen », de toegevoegde interpellatie van mevrouw Anne-Sylvie Mouzon betreffende « de uitlatingen van de heer Patrick Dewael betreffende het statuut van Brussel en zijn institutionele rol in het Belgisch federaal systeem » en de toegevoegde interpellatie van de heer Jean-Luc Vanraes betreffende « de discussie met betrekking tot het bijzonder statuut van Brussel ».

Cet ordre du jour motivé a été déposé par MM. Marc Cools, Mahfoudh Romdhani, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz, Mmes Isabelle Gelas, Evelyne Huytebroeck et M. Denis Grimberghs.

Deze gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Marc Cools, Mahfoudh Romdhani, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Sven Gatz, mevrouwen Isabelle Gelas, Evelyne Huytebroeck en de heer Denis Grimberghs.

Je mets cet ordre du jour aux voix.

Ik breng deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

59 répondent oui.

59 antwoorden ja.

4 répondent non.

4 antwoorden neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vanhengel, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

On voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

S'est abstenue :

Heeft zich onthouden :

Mme Bastien.

Mme la Présidente. — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance est levée à 16 h 50.*

De vergadering wordt om 16.50 uur gesloten.

0301/6540
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00